

2016  
RAPPORT ANNUEL  
2017



ORDRE DES  
**TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS**  
DU QUÉBEC

## ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC

505-606, rue Cathcart, Montréal, QC H3B 1K9

Tél. : 514 845-3247 ou 1 800 561-3459

Courriel : info@otpq.qc.ca

 [facebook.com/technologuesprofessionnels](https://facebook.com/technologuesprofessionnels)

 [twitter.com/otpq](https://twitter.com/otpq)

[www.otpq.qc.ca](http://www.otpq.qc.ca)

### MISSION

Fondé en 1927 et reconnu par l'Office des professions du Québec le 10 septembre 1980, la mission de l'Ordre des technologues professionnels du Québec (OTPQ) est d'encadrer l'exercice de la profession de technologue en sciences appliquées dans l'intérêt public.

### ORIENTATIONS

Assurer l'efficacité des mécanismes de protection du public (1), assurer un espace professionnel légitime (2), Assurer le développement organisationnel de l'Ordre et sa bonne gouvernance (3).

### TITRE RÉSERVÉ

L'OTPQ confère à ses membres le titre réservé de technologue professionnel, (T.P. ou T.Sc.A.), après l'obtention d'un diplôme d'études collégiales agréé dans un domaine des sciences appliquées ou du génie. Véritable marque de professionnalisme, ce titre témoigne de l'engagement des technologues à suivre des normes déontologiques strictes et à assumer la responsabilité de l'exécution du travail pour lequel ils et elles ont été formés.

### COMPÉTENCES

Effectuer des travaux de nature technique relevant de sa compétence, selon des procédés, des méthodes et des normes reconnues. Sa formation de niveau collégial lui permet de produire des plans et des devis, d'analyser des données, de vérifier et de modifier des procédés, de contrôler la qualité, de vérifier, de surveiller et d'entretenir des systèmes, ainsi que de gérer des projets. En tant que responsable de la réalisation, il est le relais obligatoire entre la recherche et le développement des nouvelles technologies et leurs applications dans l'industrie.

### SECTEURS TECHNOLOGIQUES

Les technologues professionnels œuvrent dans une multiplicité de domaines tels que : génie électrique, génie civil, travaux publics, mécanique du bâtiment, architecture, agroalimentaire, géomatique, foresterie, transformation du bois, pâtes et papiers, informatique, chimie, pêche, mécanique, métallurgie, minéralurgie, aéronautique, aménagement du territoire, sciences naturelles, environnement et orthèse-prothèse.

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISSN : 1703-5651

Le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Ordre des technologues professionnels du Québec

Tirage : 250

Reproduction autorisée avec la mention de la source

Rapport du président .....	4
Rapport des élections 2017 .....	7
Rapport des activités du Conseil d'administration .....	7
Rapport des activités du Comité exécutif .....	8
Rapport des comités .....	9
Bureau du syndic .....	17
Rapport des auditeurs indépendants .....	21
Résultats .....	21
Évolution des soldes de fonds .....	22
Bilan .....	22
Flux de trésorerie .....	22
Notes complémentaires .....	23
Renseignements complémentaires .....	25
Composition du Conseil d'administration, des comités et du personnel .....	25
Tableau des membres .....	26
Répartition des membres .....	26
Cotisation .....	26
Prévisions budgétaires 2017-2018 .....	27

Monsieur Jacques Chagnon  
Président de l'Assemblée nationale  
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre le trente-sixième rapport annuel de l'Ordre des technologues professionnels du Québec pour l'année financière se terminant le 31 mars 2017.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre responsable de l'application des lois professionnelles et ministre de la Justice,

**M<sup>e</sup> Stéphanie Vallée**

Québec, septembre 2017

---

M<sup>e</sup> Stéphanie Vallée  
Ministre responsable de l'application  
des lois professionnelles et  
Ministre de la Justice  
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des technologues professionnels du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice 2016-2017 (1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017).

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le président,

**Alain Bernier, T.P.**

Montréal, septembre 2017

---

Monsieur Jean-Paul Dutrisc  
Président  
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

En votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des technologues professionnels du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice 2016-2017 (1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017).

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

**Alain Bernier, T.P.**

Montréal, septembre 2017

# RAPPORT DU PRÉSIDENT

Le Conseil d'administration de l'Ordre a adopté en septembre 2016 un nouveau plan stratégique étalé sur trois ans (2016 à 2019) afin d'actualiser son énoncé de mission, sa vision, ses valeurs, ses orientations stratégiques et ses axes d'intervention et bien définir l'environnement professionnel dans lequel il œuvre. Tous les titulaires de permis de l'Ordre ont pu prendre connaissance de ce plan stratégique durant l'automne 2016. Nous avons revu l'énoncé de mission, notre vision et y avons ajouté les principes et les valeurs qui nous guideront pour les trois prochaines années. Par les réflexions suscitées dans le cadre de la préparation et de l'adoption d'un tel plan, force est de constater que l'environnement socio-politique de l'Ordre depuis son existence – qui remonte à septembre 1980 – n'a pas beaucoup changé. L'Ordre n'a de cesse depuis des décennies de revendiquer au nom de la protection du public un environnement professionnel plus légitime pour les technologues professionnels.

Il est bon de rappeler qu'en 1997, l'Ordre avait adopté un plan stratégique musclé afin que la latitude professionnelle des technologues soit plus grande. Ce plan stratégique – revu, modifié et bonifié au fil des ans – qui visait le développement professionnel des technologues a porté fruit puisque les demandes constantes et incessantes de l'Ordre pour un espace professionnel légitime ont été entendues par les instances gouvernementales, malgré la lenteur de certains processus gouvernementaux.

Par exemple, la nomination en 2008, par l'Office des professions du Québec d'un conciliateur pour asseoir à la même table que notre Ordre plusieurs ordres professionnels dans nos secteurs d'activité, a permis de conclure des ententes d'autorisations d'actes et d'activité professionnelle avec tous les ordres concernés : l'Ordre des agronomes du Québec, l'Ordre des chimistes du Québec, l'Ordre des géologues du Québec et l'Ordre des ingénieurs du Québec. Avec l'Ordre des architectes du Québec, notre Ordre professionnel a pu jeter les bases d'une entente en 2017 ; il restera à compléter sous peu les discussions avec cet Ordre professionnel et l'Office des professions du Québec.

La balle est maintenant dans le camp gouvernemental afin que les politiques concernés leur donnent force d'application dans des lois et règlements selon leurs engagements à moderniser le régime professionnel en sciences appliquées. L'Ordre, ses titulaires de permis et des milliers de technologues n'attendent que ce jour pour exprimer leur talent dans cette économie du savoir ainsi que leur foi dans le système professionnel québécois.

## PROJETS DE LOI

Lors de l'exercice financier l'Ordre a fait part de ses commentaires sur deux projets de loi :

- Le premier a été présenté le 21 septembre 2016 dans le cadre des consultations particulières et des auditions publiques sur le projet de loi n° 98, *Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel*. Ce projet de loi risque de modifier substantiellement la gouvernance des ordres professionnels et les modalités d'admission à un ordre professionnel.
- Le deuxième mémoire a été présenté le 25 janvier 2017 devant la Commission de la santé et des services sociaux dans le cadre des consultations particulières et des auditions publiques sur le projet de loi n° 118, *Loi sur les laboratoires médicaux, les centres de services orthopédiques et les centres de physiologie respiratoire exploités par une entité autre qu'un établissement de*

*santé et de services sociaux*. Ce projet de loi permettrait de mieux outiller notre organisme pour encadrer tous les intervenants dans le domaine de l'orthèse et prothèse orthopédique.

## ENTENTE FRANCE-QUÉBEC

L'Ordre des technologues professionnels du Québec a signé le 14 octobre 2016 au Salon rouge de l'Hôtel du Parlement à Québec un Arrangement de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (communément appelé ARM) avec la ministre des Affaires sociales et de la Santé de la France concernant les technologues professionnels en orthèses et prothèses orthopédiques et les orthoprothésistes et les podo-orthésistes français.

Cet Arrangement de reconnaissance mutuelle est le fruit de démarches préliminaires amorcées par les dirigeants de l'Association des orthésistes et prothésistes du Québec (AOPQ) et de la volonté des dirigeants de l'Ordre d'entamer et de conclure les discussions avec les représentants français. La première rencontre a eu lieu à Paris en mars 2015 en ma présence et avec celle des dirigeants de l'AOPQ afin de mettre la table pour l'analyse comparative des documents et des formations. Pour ce faire l'Ordre a bénéficié d'une aide financière du Fonds d'aide pour la mobilité de la main-d'œuvre (FAMMO) géré par l'Office des professions du Québec. Après de multiples échanges et entretiens par courriel les dirigeants de l'Ordre ont accueilli à Montréal les représentants de l'Union française des orthoprothésistes (UFOP) en octobre 2015 pour compléter les travaux et les analyses comparatives. L'Ordre a tenu deux sessions de travail avec les représentants de l'UFOP durant leur séjour. L'Ordre envisage de conclure d'autres ententes de mobilité internationale dans le domaine de l'orthèse et de la prothèse orthopédique d'ici les prochaines années avec d'autres pays européens francophones.

Depuis la signature en octobre 2008 de l'Entente-cadre en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles pour une meilleure mobilité de la main-d'œuvre entre le Gouvernement du Québec et la France, l'Ordre a conclu des Arrangements de reconnaissance mutuelle représentant trente-trois (33) DEC.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Ordre a tenu son assemblée générale annuelle le samedi 24 septembre 2016, à 15 heures, à l'Hôtel Sandman, à Montréal. Le quorum de 50 membres a été respecté puisque 104 membres se sont présentés à cette assemblée. Parmi les faits saillants à souligner, notons que l'assemblée a voté en faveur d'une hausse de 10,00 \$ pour la cotisation 2017-2018 pour les statuts suivants : les membres réguliers, les membres nouveaux diplômés 1<sup>re</sup> année, les membres nouveaux diplômés 2<sup>e</sup> année et les membres déclarant être aux études à temps plein (autre que leur DEC pour lequel ils ont été admis à l'Ordre). Les membres sans emploi, en congé parental ou retraité sont exemptés de cette augmentation de la cotisation.

Aussi, l'assemblée a adopté que le mode d'élection à la présidence pour l'année 2017 se fasse au suffrage des administrateurs du Conseil d'administration.

## SECTIONS

### Section du Bas – Saint-Laurent

La section régionale a tenue au courant de l'année trois réunions (13 juillet 2016, 10 décembre 2016 et 28 mars 2017). Elle a présente aussi deux déjeuners causerie; un le 6 mai 2016 et l'autre le 24 février 2017.

Au mois d'avril 2016, la section a remis une bourse d'étude de 300\$ à un étudiant de deuxième année qui s'est démarqué par ses résultats scolaires en technologie du génie civil au cégep de Rimouski. Jean-Yves Ouellet et Raymond Pelletier ont représenté l'Ordre lors de la remise d'une bourse d'entreprise de 1000\$ à Zoé Beaulieu, qui étudie technologie de la mécanique du bâtiment au cégep de Rimouski.

### Section de l'Outaouais

Pendant cet exercice financier, la section a organisé deux activités ayant comme objectif de maintenir actif le réseau de contacts entre titulaires de permis.

La première activité s'est déroulée le 24 novembre 2016. Les participants étaient invités à une soirée « Bières et Fromages » agrémentée d'une présentation Trucs et Astuces pour Autocad suivi de l'assemblée générale de la section.

Le 23 février 2017 s'est tenu l'activité Billard et Réseautage qui a eu un bon succès auprès des titulaires. Cette rencontre se veut une excellente occasion de réseautage dans une atmosphère détendue.

### Section du Québec

La section régionale de Québec a offert trois visites industrielles aux titulaires de permis. La première étant la visite de l'usine et des bureaux d'Optel Vision, spécialisé en optique électronique, informatique et robotique. La deuxième activité était une visite guidée des travaux d'agrandissement de l'Aéroport de Québec. La troisième visite : la scène principale des plaines du Festival d'été de Québec (FEQ). Elle est la plus grande scène en aluminium montable/démontable en Amérique du Nord. Les équipes techniques du FEQ sont les acteurs invisibles de ce grand événement musical pour la région de Québec.

Finalement, la présidente, Valérie Rousseau, T.P., a remis deux bourses d'étude de 1000\$, une en technique d'orthèse et prothèse du Collège Mérici et une en technologie de l'architecture au cégep Lévis-Lauzon.

Le conseil d'administration de la section de Québec s'est réuni à trois reprises durant cet exercice financier.

### Section de l'Estrie

Au cours de l'année 2017, la section a tenue cinq réunions de son conseil d'administration incluant son souper de Noël. Elle organise aussi différents événements tel que des visites industrielles ou des journées d'activités spéciales comme sa populaire journée familiale.

La dernière visite fut celle du pavillon C2 de l'Université de Sherbrooke et de ses différentes installations d'essais en laboratoire pour le béton, les structures, l'eau, etc.

Des comités sont constitués par la section régionale afin d'aider les titulaires de permis sur des points d'intérêts communs proposés lors des réunions. Elle a aussi invité le directeur général et secrétaire de l'Ordre à une réunion pour faire le point sur le dossier d'autorisations d'actes et de discuter de divers projets en cours pour notre section.

## COMMUNICATIONS ET DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Dans le but de maintenir ses bonnes relations avec différentes organisations, l'Ordre a participé, en y tenant un stand, au congrès annuel de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) en avril 2016. C'est dans la même optique que l'Ordre a été présent au *Salon affaire municipales*, qui s'est tenu à Québec à la fin septembre 2016, sous l'égide de la Fédération québécoise des municipalités (FQM). Enfin, l'Ordre a reconduit son entente avec l'organisation du concours *Science on tourne!* en commanditant le prix de l'ingéniosité.

L'Ordre a terminé l'intégration au système professionnel des orthésistes prothésistes en vertu du *Règlement sur certaines activités professionnelles qui peuvent être exercées en orthopédie par des personnes autres que des médecins*. À la fin de l'année 2016-2017 la formation obligatoire sur les soins de plaies dispensée par le collège Mérici à Québec et le collège Montmorency à Laval n'était plus au programme puisque la presque totalité des membres l'avaient complété avec succès.

En 2016-2017 le nombre d'étudiants affiliés à l'Ordre s'est maintenue aux environs de 1 000. Le lancement du nouveau *Portail étudiant* à l'automne 2016 a sans nul doute favorisé ce résultat. En effet, le dynamisme des départements techniques à répondre à l'invitation de l'Ordre à se créer une page web départementale sur le nouveau portail étudiant y est pour quelque chose : C'est plus de 52 départements en sciences appliquées qui se sont manifestés et pas moins de 47 étudiants affiliés qui ont acceptés de partager leur expérience d'études collégiales techniques. Aussi, les interventions en classe et la possibilité de s'affilier à l'Ordre en bloc ont favorisé l'adhésion et la fidélisation des étudiants.

L'Ordre a tenu une enquête-salariale en 2016-2017. Ce sont plus de 1 178 membres travaillant à temps plein qui ont répondu au sondage en ligne mené par la firme de sondage SOM. Ce taux de 37% de répondants était la marque visée. En outre, il s'agit d'un échantillonnage très satisfaisant rendant les résultats de l'enquête d'autant plus probants.

Enfin, comme à chaque année, se sont tenues les sessions d'examen portant sur le Code de déontologie, la tenue des dossiers et le fonctionnement du système professionnel québécois. Ce sont tenues 20 sessions auxquelles se sont présentés au-delà de 175 T.P.



## CONCOURS SCIENCE, ON TOURNE!



➤ Sur la photo, Michaël Plouffe et Cédric Turmel-Mainville du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue sont accompagnés de Monsieur Richard Legendre, T. Sc. A., A.S.C. Vice-président aux affaires professionnelles à l'Ordre et membre du jury pour le concours.

Associé au concours *Science, on tourne!* depuis maintenant 15 ans, l'OTPO y remet le prestigieux prix de l'ingéniosité accompagné d'une bourse de 1 000\$. L'édition de cette année revêtait un caractère particulier puisque les organisateurs fêtaient la 25<sup>e</sup> finale nationale du concours. Le prix de l'ingéniosité 2016-2017 a été décerné à Michaël Plouffe et Cédric Turmel-Mainville du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue pour souligner le concept astucieux de leur engin, sa fiabilité et le souci des détails. Bravo !!! Sur la photo, ils sont accompagnés de Monsieur Richard Legendre, T. Sc. A., A.S.C. Vice-président aux affaires professionnelles à l'Ordre et membre du jury pour le concours.

## RENCONTRE ANNUELLE DES T.P.



➤ Vu d'ensemble de l'Assemblée générale.

L'Ordre a tenu la Rencontre annuelle des T.P., le 24 septembre 2016, à « Science, on tourne! » Longueuil. Pour l'occasion, en plus de la tenue de l'Assemblée générale annuelle en après-midi, le programme offrait différents ateliers en matinée.

- *Introduction à la certification Living Building Challenge, le défi du bâtiment vivant*, durée 1 heure; 25 participants.
- *Le contrat de service et la facturation*, durée 2 heures : 40 participants.
- *La métrologie, un système de normalisation qui a des effets sur la qualité des produits que nous produisons et que nous utilisons*, durée 1 heure : 20 participants.
- *Protection du public et droit du professionnel : fragile équilibre*, durée 1 heure; 55 participants.

Il est à noter que l'Ordre n'a pas adopté de règlement sur la formation continue obligatoire. Les membres ont assistés aux ateliers proposés sur une base volontaire.

## MÉRITE DU CIQ



➤ Le médaillé du CIQ, Jean Picard, T.P.

La médaille du Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec a été remise à Jean Picard T.P.. La carrière de Monsieur Picard est synonyme d'engagement, de dévouement, de générosité et de sens du devoir. Membre de l'Ordre depuis 1991, Jean Picard œuvre au sein du Comité d'inspection professionnelle depuis 2003. Il en a occupé la présidence entre 2005 et 2010 et il est toujours membre du comité.

Monsieur Picard a de plus partagé sa grande expérience et ses nombreux talents en rédigeant plusieurs articles dans les publications de l'Ordre afin de promouvoir des comportements professionnels et éthiques dans le domaine des sciences appliquées. Il n'hésite pas d'ailleurs à véhiculer ces mêmes principes dans la fonction qu'il occupe à l'Institut de recherche d'Hydro-Québec.

En remettant ce prix à Jean Picard, T.P., l'Ordre et le Conseil interprofessionnel du Québec veulent souligner son engagement indéfectible et durable au sein de l'Ordre et du système professionnel pour la protection du public et le professionnalisme.

Le président,

Alain Bernier, T.P.

# RAPPORT DES ÉLECTIONS 2017

Conformément au *Code des professions* ainsi qu'à notre règlement sur les modalités d'élections, un avis d'élection et de mise en candidature a été envoyé aux membres entre les 1<sup>er</sup> janvier et 15 février 2017.

Cinq (5) postes dans trois régions étaient en élection.

Dans la région 01, 11, Bas Saint-Laurent-Gaspésie-Les Iles, une seule candidature a été reçue pour un poste à pourvoir. L'administratrice sortante a été réélue par acclamation.

Dans la région 02, Saguenay Lac-Saint-Jean, une seule candidature a été reçue pour un poste à pourvoir. L'administrateur sortant a été réélu par acclamation.

Dans la région 13, 14, 15, Rive-Nord, quatre candidatures ont été reçues pour trois postes à pourvoir. Nous avons par conséquent procédé au scrutin postal pour déterminer les élus.

Le tableau suivant représente les candidatures reçues ainsi que les administrateurs élus.

## RAPPORT DES ÉLECTIONS 2017 DES ADMINISTRATEURS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OTPO

RÉGIONS	ADMINISTRATEURS SORTANTS	CANDIDATURES REÇUES	ADMINISTRATEURS ÉLUS
<b>01, 11</b> <b>Bas Saint-Laurent-Gaspésie-Les Iles</b>	Angélique Gagné, T.P.	Angélique Gagné, T.P.	Angélique Gagné, T.P.
<b>02</b> <b>Saguenay-Lac-Saint-Jean</b>	Claude Gagné, T.P.	Claude Gagné, T.P.	Claude Gagné, T.P.
<b>13, 14, 15,</b> <b>Rive-Nord</b>	Yvon Germain, T.P.	Yvon Germain, T.P.	Yvon Germain, T.P.
	Paul O'Bone, T.P.	François Linteau, T.P.	François Linteau, T.P.
	Joël Thériault, T.P.	Paul O'Bone, T.P.	Joël Thériault, T.P.
		Joël Thériault, T.P.	

Denis Beauchamp, c.a.é.

Secrétaire

## RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice 2016-2017, le Conseil d'administration a tenu cinq séances, soit en juin, septembre, décembre 2016 et deux en mars 2017. Les principales résolutions du Conseil d'administration ont été :

- Au cours de l'exercice 2016-2017, le Conseil d'administration a tenu cinq séances, soit en juin, septembre, décembre 2016 et deux en mars 2017. Les principales résolutions du Conseil d'administration ont été :
- d'adopter tous les procès-verbaux des séances du Conseil d'administration ;
- d'adopter comme nouveaux titulaires de permis toutes les personnes dont les dossiers ont été étudiés et recommandés au Conseil d'administration ;
- de radier du Tableau de l'Ordre toutes les personnes qui n'ont pas versé, dans les délais fixés, la cotisation dont ils sont redevables à l'Ordre ;
- d'adopter les états financiers trimestriels de l'exercice ;
- d'adopter les évaluations des dossiers du comité des examinateurs ;
- d'accepter la démission de monsieur Patrick Sullivan, T.P., du poste de représentant de la Montérégie au Conseil d'administration de l'Ordre des technologues professionnels du Québec et ce, à partir du 1<sup>er</sup> avril 2016;
- d'autoriser le président à signer un Arrangement de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (communément appelé ARM) avec les autorités françaises compétentes;
- de nommer monsieur Luc Gravel, T.P., comme administrateur représentant la région de la Montérégie ;
- de nommer Yvon Germain, T.P., au Comité d'évaluation du fonctionnement du Bureau du syndic en remplacement de Patrick Sullivan, T.P., qui a remis sa démission du Conseil d'administration ;
- de nommer Paulette Legault, FCA, CPA, administratrice nommée, au Comité des placements financiers ;
- de nommer monsieur Marc Raby, T.P., membre du Comité d'inspection professionnelle;
- d'accepter la démission de monsieur Richard Gervais, T.P., au poste de représentant de la région de Montréal au sein du Conseil d'administration en date du 10 juin 2016;
- d'accepter la démission de madame Josée Gionet, T.P., au poste de représentante de l'Outaouais au sein du Conseil d'administration et ce, à partir du 8 juin 2016;

- d'adopter la composition et le mandat des comités suivants :
  - Comité d'inspection professionnelle
  - Comité de révision des plaintes
  - Comité de la formation des T.P.
  - Comité des prix de l'Ordre
  - Comité d'évaluation du fonctionnement du Bureau du syndic
  - Comité d'évaluation des compétences en inspection préachat
- d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2017-2018 telles que présentées ;
- d'adopter le programme de surveillance générale de l'exercice de la profession 2017-2018 tel que présenté par le Comité d'inspection professionnelle ;
- de nommer le vice-président aux affaires professionnelles délégué au Conseil interprofessionnel du Québec et de nommer le vice-président aux affaires administratives, délégué substitut ;
- de tenir l'assemblée générale annuelle le samedi 24 septembre 2016 à 15 heures à l'hôtel Sandman-Montréal à Longueuil ;
- de recommander à l'assistance de l'assemblée générale annuelle une augmentation de 10\$ de la cotisation 2017-2018, pour les types de cotisations suivants : titulaire de permis régulier, titulaire de permis nouveau diplômé 1<sup>re</sup> année, titulaire de permis nouveau diplômé 2<sup>e</sup> année, titulaire de permis aux études à temps plein ;
- de nommer Yvon Charlebois, T.P., syndic ad hoc pour le dossier 16.16 ;
- d'adopter le plan stratégique 2016-2019 ;
- de modifier l'appellation « membre de l'Ordre » par les mots « titulaire de permis de l'Ordre » pour désigner une personne qui adhère à l'Ordre des technologues professionnels du Québec ;
- d'accepter la démission de monsieur Piotr Dumas, T.P., au poste de représentant de la région de Montréal au sein du Conseil d'administration en date du 23 novembre 2016 ;
- de nommer Ingrid Audifax au poste de secrétaire au Comité d'inspection professionnelle ;
- de nommer Ingrid Audifax comme secrétaire au Comité d'évaluation du droit d'exercice en assainissement des eaux usées des résidences isolées ;
- de nommer le directeur général et secrétaire de l'Ordre, responsable de l'accès à l'information ;
- de nommer les titulaires de permis suivants pouvant siéger au comité réviseur :
  - monsieur Patrick Sullivan, T.P.
  - monsieur Yvon Fortin, T.P.
  - monsieur François Mélançon, T.P.
  - monsieur Denis Tanguay, T.P.
  - monsieur Denis Bertrand, T.P.
  - madame Maryse Marcotte, T.P.
- d'accepter la démission de monsieur Serge Gingras, T.P., comme membre du Comité d'évacuation des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) de l'Ordre des technologues professionnels du Québec et comme membre du Comité d'inspection professionnelle (CIP) de l'Ordre des technologues professionnels du Québec ;
- d'accepter la demande du Bureau du syndic afin d'embaucher un syndic correspondant et de nommer Serge Gingras, T.P., syndic correspondant pour répondre aux besoins en matière d'enquêtes ;
- de nommer Denis Sauvé, T.P., syndic ad hoc pour le dossier 17.01 à la suite de la démission du syndic ad hoc, Yvon Charlebois, T.P., et tous autres dossiers s'y apparentant concernant le même titulaire de permis ;
- d'accepter le rapport d'évaluation du fonctionnement du Bureau du syndic pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016 ;
- d'accepter que l'Ordre prenne les arrangements nécessaires avec le courtier Lussier Dale Parizeau pour mettre fin le plus rapidement possible à l'imposition d'un régime privé d'assurance-maladie aux titulaires de permis ;
- de nommer Gaston Doré, T.P., Stéphane Gariépy, T.P. et Léopold Thérault, T.P., scrutateurs pour le dépouillement des votes du vendredi 7 avril 2017 dans le cadre des élections de la Rive-Nord ;

## RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF

Pendant l'exercice 2016-2017, les membres du Comité exécutif se sont réunis à huit (8) occasions dont une fois par conférence téléphonique. Les principales résolutions du Comité exécutif qui diffèrent de celles du Conseil d'administration, ont été :

- d'adopter tous les procès-verbaux des réunions du Comité exécutif ;
- d'adopter les états financiers mensuels ;
- d'adopter le plan de travail annuel rédigé par le siège de l'Ordre en fonction des axes d'intervention inscrits ;
- de prendre connaissance des actions posées par le siège de l'Ordre en relation avec le plan de travail ;
- de recommander au Conseil d'administration l'adoption des prévisions budgétaires 2017-2018 ;
- de décerner la médaille du Mérite du CIO à Jean Picard, T.P., et ce, lors de la Rencontre annuelle des T.P. le 24 septembre 2016.



➤ Les membres du Comité exécutif de l'Ordre  
 1<sup>ère</sup> rangée : Paul O'Boine, T.P., vice-président aux communications, Alain Bernier, T.P., président, Laval Tremblay, T.P., vice-président aux affaires administratives, Denis Beauchamp, c.a.é., secrétaire de l'Ordre,  
 2<sup>e</sup> rangée : Jean-Pierre Bertrand, B.A., LL.L., D.D.N., Administrateur nommé, Richard Legendre, T.Sc.A., vice-président aux affaires professionnelles



# RAPPORT DES COMITÉS

## COMITÉ D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

### Mandat

Le mandat du Comité comprend six (6) éléments principaux :

- Définir les cadres de surveillance du programme d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre.
- Assurer le respect du protocole d'entente.
- Recevoir et évaluer les statistiques trimestrielles.
- Exercer une surveillance sur le programme d'assurance.
- Accepter et évaluer toute modification au programme d'assurance.
- Préparer un plan directeur sur l'organisation et voir à la mise en œuvre d'un fonds de stabilisation.

En vertu du *Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des technologues du Québec*, tous les membres de l'Ordre, sous réserve de certaines dispositions, souscrivent obligatoirement à l'assurance responsabilité professionnelle.

- Le contrat d'assurance établissant un régime collectif d'assurance de la responsabilité professionnelle conclu par l'Ordre prévoit les conditions minimales suivantes :
- Un montant de garantie d'au moins 250 000 \$ pour les réclamations présentées contre le technologue professionnel au cours d'une période de garantie de 12 mois ;

Dans le cas d'une société de technologues professionnels, la garantie pour les réclamations présentées doit être d'au moins 200 000 \$ multiplié par le nombre de technologues professionnels associés ou employés de la société, jusqu'à concurrence d'un montant de 1 000 000 \$ par période de garantie de 12 mois. Il en va de même pour un technologue professionnel qui emploie d'autres technologues professionnels.

Durant l'exercice financier le Comité a tenu trois réunions dont une par téléconférence.

Le Comité a réfléchi à la pertinence de recourir aux services d'un actuaire indépendant afin d'analyser le marché de l'assurance, d'évaluer la grille de tarification en vigueur et de dégager les tendances par catégories ou selon toutes catégories confondues en matière de responsabilité professionnelle pour les titulaires de permis de l'Ordre. Cette analyse permettrait d'obtenir un portrait réaliste et actuel de la profession ainsi qu'une perspective à court et moyen terme en matière d'assurance responsabilité professionnelle. Le Comité entreprendra la démarche durant l'exercice financier 2017-2018.

Selon les statistiques présentées au Comité, le courtier Lussier Dale Parizeau a indiqué que depuis avril 2012 une nouvelle catégorie a été constituée, celle ayant trait aux membres exerçant dans le domaine du traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22). L'expérience technique de cette nouvelle catégorie démontre une hausse alarmante : 86 % comme ratio de sinistralité. Pour 12 réclamations reçues depuis seulement le 1<sup>er</sup> avril 2016 l'assureur a inscrit des réserves de 167 769 \$, ce qui représente une perte estimée à 133 % des primes souscrites. Si cette tendance se maintient, cette catégorie risque d'afficher un taux déficitaire pour longtemps, comme l'inspection

préachat. Le courtier souligne que l'assureur Encon n'est pas satisfait de la récente détérioration des résultats techniques. Pour l'année 2016-2017 l'augmentation d'environ 6,5 % consentie en réaction aux résultats techniques a été absorbée par le *Fonds de prévention, de formation et de stabilisation des primes* de l'Ordre. Ces conditions de renouvellement adoptées l'an dernier par le Comité se prolongent jusqu'au 31 mars 2018, faisant en sorte qu'il n'y a pas de changements de tarifs pour l'assureur.

Le Comité avec le courtier étudiera durant le prochain exercice financier les scénarios possibles sur les conditions de renouvellement pour les années 2018-2019 et subséquentes.

### Capsules animées

Le Comité a demandé au courtier de proposer des sujets ou des thèmes qui pourront faire l'objet de capsules d'animation ou d'articles dans le bulletin numérique de l'Ordre et sur son site web à l'automne 2017 et durant l'année 2018. Aussi, les capsules ou les articles pourraient aussi être envoyés directement par courriel aux assurés du régime collectif afin de renforcer les messages.

### Nouvelle catégorie

Donnant suite à la décision du Comité, le courtier et l'assureur ont confirmé que les technologues professionnels exerçant en pratique privée dans le domaine de l'orthèses et prothèses orthopédiques pourront et devront remplacer leur police d'assurance en responsabilité professionnelle lorsque leur ancienne police viendra à échéance.

Cette obligation s'avère en raison de la délégation de huit (8) activités professionnelles autorisées par le *Règlement sur certaines activités professionnelles qui peuvent être exercées en orthopédie par des personnes autres que des médecins* adopté par le Collège des médecins du Québec. Auparavant, selon l'interprétation de l'assureur de l'Ordre, les détenteurs de permis de laboratoire orthopédique étaient considérés davantage comme des fabricants-manufacturiers, secteur relevant surtout de l'assurance civile générale que de la responsabilité professionnelle. C'est pourquoi l'Ordre n'avait pas jugé pertinent d'imposer à ces technologues professionnels l'adhésion à son régime collectif en vigueur depuis avril 2007. Maintenant, avec les activités professionnelles autorisées, l'assureur, selon le courtier, considère que les actes sont des services professionnels en bonne et due forme pouvant mener à des poursuites ou à des réclamations en raison de fautes ou négligences auprès du public commises dans l'exercice de la profession.

Comme souhaité par le Comité, l'assureur inscrit les technologues professionnels en orthèses et prothèses orthopédiques dans une nouvelle catégorie afin de permettre un meilleur suivi et d'obtenir un historique plus précis des réclamations dans ce domaine d'activité. La tarification pour cette première année sera celle octroyée dans la catégorie la plus avantageuse en termes de primes. Selon l'historique dégagé au fil des ans il est possible que la tarification soit revue.

Denis Beauchamp, secrétaire du comité

## CONSEIL DE DISCIPLINE

Le Conseil de discipline est institué en vertu de l'article 116 du *Code des professions* (L.R.Q., C. C-26). Il est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* et des règlements adoptés par l'Ordre, alors qu'il était membre de l'Ordre.

### Les membres du Conseil de discipline :

M. Léopold Thérout, T.P.  
M. Claude Latulippe, T.P.  
M. Pascal Martin, T.P.  
M. Guy Huneault, T.P.  
M<sup>e</sup> Nicole Bouchard, secrétaire du Conseil de discipline

### Plainte

Au cours de l'exercice 2016-2017, le Conseil de discipline n'a été saisi d'aucune nouvelle plainte disciplinaire.

## Audition

Au cours de l'exercice 2016-2017, le Conseil a tenu 3 jours d'audience sur culpabilité.

Le Conseil a tenu 6 conférences téléphoniques de gestion d'instance.

À la fin de l'exercice, 1 dossier était en attente de l'audition sur culpabilité.

## Décision

Au cours de l'exercice 2016-2017 le Conseil de discipline a rendu 2 décisions, soit une décision sur culpabilité et sanction et une décision rectifiée sur culpabilité et sanction.

Le Conseil a imposé une amende de 3 000,00\$, des réprimandes, le paiement des déboursés ainsi qu'une ordonnance de radiation temporaire.

Le Conseil a rendu la décision sur culpabilité et sanction dans un délai variant de 180 jours.

À la fin de l'exercice 1 dossier était en attente de la décision sur culpabilité par le Conseil et 2 dossiers étaient en attente du jugement du Tribunal des professions.

## Bilan des activités du conseil de discipline

Dossier actif du Conseil au début de l'exercice	3
Dossier fermé au cours de l'exercice	1

## AUDIENCES

Nombre de membres du conseil ayant siégé	2
Nombre d'audiences du conseil (jours)	3

## NOMBRE ET NATURE DES PLAINTES DONT L'AUDITION EST COMPLÉTÉE PAR LE CONSEIL DE DISCIPLINE

Nombre de plaintes (dossiers complétés)	1
Plaintes portées par le syndic	1
Plaintes portées par toute autre personne	0

### Nature des plaintes

Infractions commises en vertu au *Code de déontologie des technologues professionnels*, ainsi que certaines dispositions du Code des professions.

## NOMBRE ET NATURE DES DÉCISIONS

Nombre de décisions (dont une décision rectifiée)	2
Autorisant le retrait de la plainte	0
Rejetant la plainte sur requête en rejet	0
Acquittant l'intimé	0
Déclarant l'intimé coupable	0
Acquittant l'intimé sur certains chefs et le déclarant coupable sur d'autres chefs	0
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	1
Imposant une sanction	0
Décisions du conseil de discipline prises dans les 90 jours de la prise en délibéré	0
Décisions du conseil de discipline prises au-delà de 90 jours de la prise en délibéré	1
Décisions du conseil en délibéré depuis plus de 90 jours	0

## SANCTIONS IMPOSÉES PAR LE CONSEIL DE DISCIPLINE

Réprimande par chef	1
Radiation ou limitation temporaire ou permanente par chef	6
Déboursés	1
Amendes par chef (3 000 \$)	1
Publications d'avis	1
Limitation d'exercice	0
Recommandation du conseil de discipline au conseil d'administration	0
Décision du conseil d'administration relative aux recommandations	0

## NOMBRE DE DÉCISIONS DU TRIBUNAL DES PROFESSIONS

Décision sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions	0
Appel sur la culpabilité ou la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions (audience commune)	2

### M<sup>e</sup> Nicole Bouchard, avocate

Secrétaire du Conseil de discipline

### COMITÉ DE RÉVISION

Le Comité de révision est institué en vertu de l'article 123.3 du *Code des professions* (L.R.Q., C. C-26). Il a pour fonction de donner un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter une plainte disciplinaire devant le Conseil de discipline et ce à la demande de la personne qui a requis la tenue d'enquête par le syndic.

#### Les membres du Comité de révision :

M. Luc Gendron, T.P., président

M. Louis Parent T.P.

M. Gervais Lessard, B.A.

M. Gaétan Mercier

M<sup>e</sup> Nicole Bouchard, secrétaire du Comité de révision

Le Comité de révision a reçu une demande de révision au cours de l'exercice 2016-2017.

À la fin de l'exercice, le Comité avait rendu un avis à l'effet qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline.

### M<sup>e</sup> Nicole Bouchard, avocate

Secrétaire du Comité de révision

### COMITÉ D'ÉVALUATION DU DROIT D'EXERCICE EN ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES

#### Mandat

Tel que déterminé par le Conseil d'administration de l'Ordre, le *comité d'évaluation du droit d'exercice en évacuation et traitement des eaux usées des résidences isolées* (ci-après le « comité ») a pour mandat préalablement à l'émission d'une attestation du droit d'exercice :

- 1) d'évaluer le droit d'exercice des membres de l'Ordre exerçant dans le domaine de l'évaluation et le traitement des eaux usées des résidences isolées par le biais d'un examen et donner avis au Conseil d'administration ;
- 2) de rédiger et maintenir à jour les critères qui servent à l'évaluation du droit d'exercice nécessaire pour exercer dans ce domaine ;

3) de délivrer une attestation confirmant que le technologue professionnel répond aux critères d'évaluation.

Dans son avis au Conseil d'administration, le comité pourra :

- 1) recommander que le technologue professionnel s'inscrive à une formation en vue de combler un manque de connaissance ou de compétence en évacuation et traitement des eaux usées des résidences isolées ;
- 2) recommander qu'une formation commune soit imposée à tous les technologues professionnels ou à un groupe ciblé de technologues professionnels exerçant dans le domaine de l'évaluation et le traitement des eaux usées des résidences isolées ;

#### Obtention du droit d'exercice

Depuis le 15 avril 2016, l'Ordre remet une *Attestation annuelle du droit d'exercice en évacuation et traitement des eaux usées des résidences isolées*, confirmant que son détenteur répond aux exigences pour exercer dans le domaine de l'évacuation et du traitement des eaux usées des résidences isolées. Les exigences étant (1) être titulaire de permis de l'Ordre ; (2) détenir une assurance de la responsabilité professionnelle et (3) avoir soit réussi la formation imposée et dispensée par l'Ordre et le réseau collégial, entre 2008 et 2012 donnant une Attestation d'études collégiales (AEC) ou réussir l'examen imposé et dispensé par l'Ordre depuis juin 2015. Seuls les titulaires de l'*Attestation annuelle du droit d'exercice en évacuation et traitement des eaux usées des résidences isolées* pourront exercer dans ce secteur d'activité. Des frais de 240 \$ par année sont exigés pour obtenir l'attestation annuelle du droit d'exercice et des frais de 250 \$ pour le coût de l'examen d'évaluation des candidats.

#### Résumé d'activités

Au cours de l'exercice 2016-2017, les membres du comité ont procédé à la correction des examens d'évaluation du droit d'exercice en évacuation et traitement des eaux usées des résidences isolées des candidats :

- Vingt et un (21) titulaires de l'Ordre se sont inscrits à l'examen :
  - Dix (10) l'ont réussi
  - Onze (11) l'ont échoué
- Deux (2) candidats ayant échoués l'examen l'année précédente, ont effectué un examen de reprise : un candidat l'a réussi, l'autre l'a échoué.

Au cours de cet exercice, quatre-vingt-seize (96) *attestations annuelles du droit d'exercice en évacuation et traitement des eaux usées des résidences isolées* ont été émises.

Aussi, le Comité a publié sur le site web de l'Ordre des technologues professionnels du Québec durant une bonne partie de l'année des informations expliquant les tenants et les aboutissants de l'Attestation s'adressant autant au public, aux municipalités qu'aux candidats.

**Serge Gingras, T.P.**, président du comité

## COMITÉ D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES EN INSPECTION PRÉACHAT

### Mandat

1. Préalablement à l'émission d'une attestation de compétence,
  - 1.1 évaluer la compétence des titulaires de permis de l'Ordre exerçant en inspection préachat et donner avis au Conseil d'administration ;
  - 1.2 rédiger et maintenir à jour les critères qui servent à l'évaluation des compétences nécessaires pour exercer dans le domaine de l'inspection préachat ;
  - 1.3 délivrer une attestation confirmant que le technologue professionnel répond aux critères d'évaluation ;
  - 1.4 fournir une liste de titulaires intéressés à parrainer ou à encadrer un titulaire ayant peu ou pas d'expérience dans l'exercice de l'inspection préachat.

Dans son avis au Conseil d'administration, le comité pourra :

1. 1° recommandé que le technologue professionnel s'inscrive à une formation en vue de combler un manque de connaissance ou de compétence en inspection préachat ;

2. 2° recommandé qu'une formation commune soit imposée à tous les technologues professionnels ou à un groupe ciblé de technologues professionnels exerçant en inspection préachat.

Durant cet exercice financier, le comité d'évaluation des compétences en inspection préachat n'a pas tenu de réunions. Procédant par courriels, le Comité a renouvelé l'attestation dont l'échéance arrivait le 30 juin 2016 à quinze (15) titulaires de permis sur les vingt-huit (28) de l'année précédente, puisque trois (3) titulaires de l'an dernier ont déclaré ne plus exercer dans ce créneau, quatre (4) n'ont pas renouvelé leur adhésion à l'Ordre et six (6) titulaires n'ont pas respecté le nombre d'heures requis en formation selon la directive adoptée par le Conseil d'administration de l'Ordre pour cette pratique professionnelle.

**Louis Parent, T.P.**, président du comité

## COMITÉ DES EXAMINATEURS

Le Comité des examinateurs a pour mandat d'examiner les demandes d'admission à l'Ordre par voie d'équivalence et de faire les recommandations appropriées selon le Code des professions, le Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels, le Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis de l'Ordre et la réglementation de la Charte de la langue française.

Le Comité des examinateurs a tenu 11 réunions au cours de l'année. Au cours de ces réunions, le Comité des examinateurs a :

- étudié 37 nouvelles demandes d'admission par voie d'équivalence. 8 candidats ont été refusés.
- appliqué la réglementation de la Charte de la langue française en ce qui concerne les ordres professionnels.

### Demande de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquis par des personnes ne détenant pas un diplôme requis.

Nombre de demandes

	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	1	0	1	0
Hors du Canada	2	2	0	0
Au Québec	23	16	7	0

### Demande de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme aux fins de la délivrance d'un permis

Nombre de demandes

	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	6	6	0	0
Hors du Canada	5	5	0	0
Au Québec	0	0	0	0



## Activité relatives à la délivrance d'un permis

Nombre de demandes

Demande de permis	C.O
Reçues fondées sur la détention d'un diplôme (article 184 du code des professions)	361
Acceptées sur la détention d'un diplôme	361
Reçues, fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de diplôme	11
Reçues, fondées sur la reconnaissance d'équivalence de la formation	26
Reçues, fondées sur l'entente Québec-France	7
Acceptées, fondées sur la reconnaissance d'équivalence de la formation	18
Acceptées, fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de diplôme	11
Acceptées, fondées sur l'entente Québec-France	7
Refusées, fondées sur la détention d'un diplôme	0
Refusées, fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de diplôme	0
Refusées, fondées sur la reconnaissance d'équivalence de la formation	8
Refusées, fondées sur l'entente Québec-France	0

Jean-Yves Giguère, T.P., président du Comité des examinateurs

## COMITÉ DE LA FORMATION DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS

### Nature du mandat

Le Comité de la formation est un comité consultatif ayant pour mandat d'examiner dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre des établissements d'enseignement collégial et du ministère de l'Éducation, les questions relatives à la qualité des formations des technologues professionnels.

### Travaux du comité

Durant l'année 2016-2017, le Comité a tenu 2 réunions. Les membres du Comité de la formation ont révisé le règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels. Le document final a été soumis à l'Office des professions du Québec. Le Comité de la formation s'est penché sur la formation initiale en lien avec la consultation dans le cadre du Groupe de travail sur la formation initiale donnant accès aux permis des ordres professionnels.

Jean-Yves Giguère, T.P., président du Comité de la formation

## COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

### Composition

Le comité d'inspection professionnelle est composé de sept (7) membres et d'une responsable de l'inspection professionnelle nommée par le Conseil d'administration de l'Ordre, à savoir :

M. Paul Roy, T. Sc. A., président  
M. Denis Bertrand, T.P., membre  
M. Rénald Cyr, T.P., membre  
M. Jean Picard, T.P., membre  
Mme Martine-Suzanne Presseau, T.P., membre  
Mme Ingrid Audifax, secrétaire du comité

### Mandat

Le comité d'inspection professionnelle (ci-après le « comité ») est un comité statutaire en application de l'article 109 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26, ci-après le « Code »). Son mandat consiste essentiellement à assurer la surveillance de l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre selon les

paramètres établis dans le cadre du *Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession*.

### Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession pour 2016-2017.

Le 11 mars 2016, lors de la tenue de la 152<sup>ème</sup> réunion du comité, les membres ont procédé à l'adoption du *Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession 2016-2017* (ci-après le « Programme ») et le vendredi 18 mars 2016, le Conseil d'administration de l'Ordre a adopté les modifications au *Programme* telles que proposées par le comité. Le budget alloué pour l'exercice 2016-2017 est de 35 000\$.

Conformément à ce *Programme*, le comité a expédié un rapport d'inspection de l'exercice de la profession (formulaires) à cent vingt (120) de ses membres afin de vérifier la conformité de leur pratique aux dispositions du *Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation et sur la cessation d'exercice des technologues professionnels* (R.R.Q. c. C-26, r.265) ainsi que de certains articles du *Code de déontologie des technologues professionnels* (R.R.Q. c. C-26, r. 258).

Parmi les cent vingt (120) formulaires expédiés, soixante (60) d'entre eux ont fait l'objet d'une inspection régulière (dossiers automatiquement soumis à la visite d'un inspecteur sans qu'ils ne soient analysés au préalable par le comité). Ces formulaires ont été dirigés en priorité auprès de technologues professionnels qui exercent de façon principale ou secondaire en pratique privée, qui n'ont pas été inspectés depuis les trois dernières années (à l'exception de ceux ayant fait l'objet de recommandations de la part du comité et de ceux qui pratiquent dans le domaine de l'assainissement des eaux usées des résidences isolées), qui œuvrent pour vingt-trois (23) d'entre eux en évacuation et traitement des eaux usées des résidences isolées, pour dix (10) autres en assainissement des eaux, pour vingt-trois en appareillage orthopédique, et pour quatre (4) autres en inspection préachat.

Les soixantes (60) autres formulaires expédiés ont fait l'objet d'une inspection de précontrôle (dossiers directement analysés par le comité qui statue que pour certains, la visite d'un inspecteur est requise). Ces formulaires ont été dirigés vers des membres sélectionnés au hasard, qui n'ont pas été inspectés depuis les cinq (5) dernières années (à l'exception de ceux ayant fait l'objet de recommandations de la part du comité à l'effet d'être réinspectés), et qui œuvrent pour quarante (40) d'entre eux en appareillage orthopédique et qui exercent dans le secteur public, et pour vingt (20) autres en génie civil qui exercent de façon principale à titre de salarié.

## Inspection professionnelle

Durant l'exercice financier 2016-2017, le *comité* s'est réuni à trois (3) reprises. Il a analysé quatre-vingt-trois (83) dossiers. De ces quatre-vingt-trois (83) dossiers, vingt (20) ont fait l'objet d'une inspection dite régulière et ont reçu la visite d'un inspecteur, quatorze (14) ont été exemptés par le *comité* parce qu'ils ne répondaient pas ou plus aux critères établis dans le cadre du *Programme*, deux (2) ont fait l'objet d'un refus d'exemption ou de demande de précisions complémentaires avant de statuer sur leur demande d'exemption, quarante-deux (42) ont été présentés en pré-contrôle et deux (2) analysés suite à un suivi demandé par le comité.

L'étude des dossiers d'inspection professionnelle de l'exercice non analysés lors de l'exercice 2016-2017 se poursuivra durant l'exercice 2017-2018.

Les recommandations les plus souvent émises par le *comité* ont trait à :

- l'obligation de signer ou parapher toute inscription ou tout document inséré dans un dossier sauf si le document leur est fourni par une autre personne ;
- l'affichage du permis à la vue du public, dans les cabinets de consultation;
- apporter, lors de la visite chez un client, son porte-folio contenant sa carte de membre de l'Ordre, sa carte d'affaires, une copie du *Code de déontologie et du Règlement sur la procédure de conciliation* sur lesquels l'adresse et le numéro de l'Ordre doivent figurer;
- la mise à la disposition du public, conformément à l'article 16 du *Règlement sur la tenue des dossiers*, dans son cabinet de consultation, une copie à jour du *Code de déontologie et du Règlement sur la procédure de conciliation*, sur lequel l'adresse et le numéro de téléphone de l'Ordre doivent figurer ;
- l'indication sur ses correspondances des informations suivantes, tel que requis par l'article 22 du *Règlement sur la tenue des dossiers* : son nom, son titre de technologue professionnel, le nom de sa compagnie, l'adresse de son cabinet de consultation, son numéro de téléphone, son numéro de télécopieur ;
- la conservation de chaque dossier pendant au moins 8 ans à compter de la date du dernier service rendu ou, lorsque le projet est réalisé à compter de la date de la fin des travaux (papier et support électronique), tel que requis par l'article 12 du *Règlement sur la tenue des dossiers* ;

Application des alinéas 2, 3 et 5 de l'article 112, des articles 113 et 122 du Code des professions.

Au cours de l'année 2016-2017, aucune demande d'enquête particulière n'a été déposée, le *comité* n'a soumis aucune recommandation au Conseil d'administration de l'Ordre à l'effet d'obliger un membre à compléter avec succès un stage ou un cours de perfectionnement ou les deux à la fois. Le *comité* n'a pas transféré de dossiers au syndicat de l'Ordre pour entrave et défaut de se soumettre au processus d'inspection professionnelle.

**Paul Roy, T.P.**, président du comité d'inspection professionnelle

## COMITÉ DE PLACEMENTS FINANCIERS

### Mandat

Le mandat du Comité comprend sept (7) éléments :

1. Établir la politique de placements de l'Ordre;
2. Contrôler le rendement des placements financiers à court, à moyen et à long terme;
3. Étudier les différents véhicules de placements utilisés par l'Ordre;
4. Retenir les services d'un courtier ou d'un cabinet de services financiers;
5. Administrer les divers fonds affectés;
6. Faire rapport au Conseil d'administration au moins une fois par année;
7. Examiner toutes les autres questions relatives aux placements, à la demande du Conseil d'administration de l'Ordre.

Le comité a tenu une réunion par téléphone durant l'année. Il a déposé son rapport sur les placements financiers de l'Ordre lors de la séance du Conseil d'administration de l'Ordre tenue le vendredi 9 juin 2017.

Conformément à la Politique de placements financiers de l'Ordre les fonds sont encaissables en tout temps et l'objectif de préserver le capital investi est respecté. Les placements sont considérés à un faible niveau de risque.

Le Comité a comparé la valeur marchande qui est de 129 448,01 \$ en date du 5 mai 2017 avec la valeur investie en décembre 2012 de 100 000,00 \$ ; les placements ont atteint un rendement moyen annuel depuis cette date de 6,06 %. Les intérêts courus mensuellement sont versés directement dans le compte.

L'Ordre a aussi un compte d'épargne Avantage avec la Banque Manuvie. Le dépôt initial de 42 647,84 \$ qui avait été réalisé en janvier 2013 a une valeur au 5 mai 2017 de 44 662,08 \$, ce qui représente un rendement moyen de 1,065 %. Il est important de se rappeler que c'est un compte d'épargne pour pallier à un imprévu ou à la gestion de surplus de liquidité. Les intérêts courus mensuellement sont versés directement dans le compte.

Ces deux comptes sont gérés au nom de l'Ordre des technologues professionnels du Québec par le cabinet de services financiers SFL- Partenaire de Desjardins Sécurité financière.

**Denis Beauchamp**, secrétaire du Comité

### COMITÉ DES PRIX DE L'ORDRE

Les membres du Comité des prix de l'Ordre se sont réunis trois fois au cours de l'année 2016-2017. Lors d'une première réunion qui s'est tenue en septembre 2016, ils ont attribué les différentes mentions honorifiques de l'Ordre. Lors d'une deuxième réunion ils ont attribué une Bourse Entreprise de 1 000 \$ chacune à 6 étudiants affiliés et au cours d'une dernière réunion ils ont accordé une bourse Méritas d'une valeur de 1 000 \$ chacune à 6 autres étudiants affiliés à l'Ordre. Une de ces six bourses Méritas a été accordée dans le cadre du volet « Filles en techno ». Pour un total de 12 000 \$ en bourses. Dans le cadre de ces deux programmes de bourses l'Ordre a reçu un peu plus de 230 bulletins de candidatures de la part de ses étudiants affiliés.

**Florent Boivin, T.P.**, président du comité

## BOURSES ENTREPRISES

### Campagne 2016-2017

Bourse	Réципиendaire et technologie	Maison d'enseignement
Lussier Dale Parizeau	Béatrice Lord - Technologie de l'électronique industrielle	Cégep André Laurendeau
Coeffiscience	Audrey Labrecque - Techniques de laboratoire-chimie analytique	Cégep de Valleyfield
Rexforêt	Annick Lamontagne - Technologie forestière	Cégep de Baie-Comeau
Maisons Laprise inc.	Michaël Christopher Wilkin - Technologie de l'architecture	Cégep André Laurendeau
Équilibre orthèses et biomécanique	Mélie Dubois - Technique d'orthèses et prothèses orthopédiques	Collège Mérici
Pomerleau	Zoé Beaulieu - Technologie de la mécanique du bâtiment	Cégep de Rimouski



➤ Outre la lauréate, Audrey Labrecque, plusieurs personnes assistaient à l'événement, parmi lesquelles Suzie Grondin, directrice générale du Collège, Monique Fréchette, enseignante, Richard Laroche, directeur des études, Guillaume Legendre, directeur général de CoeffiScience et Luc Gravel, administrateur à l'OTPD pour n'en nommer que quelques-uns.



➤ De gauche à droite : Béatrice Lord, étudiante en Technologie de l'électronique industrielle reçoit la bourse Lussier Dale Parizeau tandis que Michaël C. Wilkins, finissant au programme Technologie de l'architecture, se voit décerner la bourse Maisons Laprise inc.



➤ La remise a été effectuée au département de technologie de la mécanique du bâtiment. De gauche à droite monsieur Jean-Yves Ouellet, T.P., président de la section régionale du Bas-St-Laurent, Gaspésie, madame Zoé Beaulieu, réципиendaire et monsieur Raymond Pelletier, T.P., de la section régionale Bas-St-Laurent, Gaspésie.



➤ Dans l'ordre habituel, on retrouve Christine Linteau, directrice des études du Cégep, Annick Lamontagne, boursière, Rino Therrien, T.P., administrateur OTPD pour la région Côte-Nord, Dominic Bissonnette, superviseur aux opérations chez Rexforêt et enfin Philippe Goulet, enseignant en technologie forestière.



➤ Sur la photo, de g à dr: Pierre Richard, directeur des études au Collège Mérici, Mélie Dubois, lauréate, Danielle Boucher, représentante de Équilibre orthèses et biomécanique et Valérie Rousseau, T.P., présidente de la Section régionale de Québec pour l'OTPD.

## BOURSES MÉRITAS

### Campagne 2016-2017

Réципиendaire	Programme	Maison d'enseignement
Kayla Giroux	Technologie de l'électronique	Cégep de Chicoutimi
Sunny Roy	Technologie minérale	Cégep de Thetford
Maude Fleurant	Technologie de l'architecture	Cégep de Lévis-Lauzon
Jérôme Derouin	Technologie du génie mécanique	Cégep de Saint-Jérôme
Samuel Lemieux	Technologie du génie civil	Cégep régional de Lanaudière
Maude Sirois	Estimation en construction	Campus Notre-Dame-de-Foy

## MENTIONS HONORIFIQUES

### BÉNÉVOLE DE L'ANNÉE



➤ Paul Roy, T.Sc.A., reçoit le titre de bénévole de l'année (Prix Robert Daigneault)

La mention honorifique *Bénévole de l'année* vise à récompenser les réalisations d'un membre et les effets de celles-ci sur le bon fonctionnement de l'Ordre, ou encore sur sa section régionale ou sur ses pairs en général.

L'Ordre des technologues professionnels du Québec (OTPQ) a décerné la mention honorifique de bénévole de l'année au technologue professionnel Paul Roy, T.Sc.A., lors de sa 36<sup>e</sup> Rencontre annuelle qui s'est tenue le 24 septembre dernier à Longueuil.

Monsieur Roy s'est démarqué au cours des dernières années en s'impliquant activement au sein de deux comités névralgiques à l'Ordre ; le Comité d'inspection professionnelle et le Comité d'évaluation du droit d'exercice en évacuation et traitement des eaux usées des résidences isolées. Il est membre du Comité d'inspection professionnelle depuis 2007. Il en occupe la présidence depuis 2010. C'est en 2010 qu'il devient membre du Comité d'évaluation du droit d'exercice en assainissement des eaux usées des résidences isolées.

Selon ses collègues il est toujours présent lorsque ses services sont requis. Son engagement auprès de ses pairs et pour la profession est indéfectible et de grande qualité. Il représente une ressource essentielle lorsqu'il s'agit d'identifier les forces et les points à améliorer des professionnels inspectés. Cela fait en sorte d'offrir un meilleur soutien, un meilleur encadrement aux titulaires de permis lors de l'inspection. C'est le gage de l'avancement de la profession dans l'intérêt public.

En monsieur Roy, l'Ordre peut compter sur quelqu'un de solide dont la durée de l'implication et la diversité de talents ne fait aucun doute, En plus de son apport au deux comités précités, il est aussi une ressource pour la direction des affaires professionnelles et juridiques lors de la rédaction de différents documents de nature réglementaire ou techniques.

### INNOVATION TECHNOLOGIQUE DE L'ANNÉE



➤ Benoit Allaire, T.P., reçoit la mention honorifique de l'innovation technologique de l'année

L'Ordre des technologues professionnels du Québec a décerné la mention honorifique de l'innovation technologique de l'année à Monsieur Benoit Allaire, T.P. lors de sa 36<sup>e</sup> Rencontre annuelle qui s'est tenue le 24 septembre dernier. Monsieur Allaire n'en n'est pas à sa première mention du genre.

L'Ordre avait salué en 2003 le caractère novateur de l'*Inventaire photographique*. Cet outil permettant de regrouper, une première au Québec, toutes les informations telles que les entretiens, le budget de remplacement et la durée de vie de chacun des éléments électriques et mécaniques des bâtiments (les actifs) le tout livré sur CD/DVD enregistré sous la marque Invensee©.

Monsieur Allaire ne s'est pas arrêté en si bon chemin. Il nous présente en 2016 un outil d'inspection, de documentation amélioré et tout aussi innovateur connu sous la marque Kopteye©. Il s'agit d'un service d'imagerie sphérique à 3600 qui peut intégrer l'information qui se trouve dans l'inventaire photographique Invensee©. Son innovation est comparable à la chasse aux Pokémons ou à Google

Street mais appliquée à la documentation des actifs d'un bâtiment.

Elle permet à un gestionnaire d'immeubles qui se trouve à Rimouski de suivre ou encore de diriger à distance, un préposé qui se trouve dans un immeuble à Gatineau et de partir à la chasse aux actifs ! En réalité virtuelle augmentée à 3600 le gestionnaire d'immeuble par l'entremise de son préposé qui se trouve à 750 kilomètres de distance sera en mesure de localiser la machinerie électrique et mécanique de son bâtiment.

L'outil ayant intégré toute l'information sur chacune des pièces est en mesure de livrer sur ordinateur portable, tablette, téléphone intelligent du technicien de maintenance toute l'information qu'il renferme sur cet actif ; facilitant d'autant l'intervention à faire. L'outil est utilisable partout dans le monde. Les images parlent d'elles-mêmes, les données se traduisent. D'abord créé pour le bâtiment, il peut s'appliquer à tous les types d'actifs. Enfin, il s'adapte très bien aux drones.

### TECHNOLOGUE DE L'ANNÉE



➤ Louis Parent, T.P.

#### Louis Parent, T.P.

La mention honorifique de *Technologue de l'année* souligne la notoriété acquise par un technologue professionnel autant dans son cheminement de carrière que dans ses relations avec le milieu.

Le prix a été présenté à **Louis Parent, T.P.**, qui est membre de l'Ordre depuis la fin de ses études au cégep de Jonquière en 1997. Il fondait, peu de temps après, son entreprise Immotech.

Monsieur Parent s'est spécialisé à ses débuts en inspection de petits bâtiments et en inspection préachat. Au fil des années, par des acquisitions ou des fusions avec des firmes de sa région, le Saguenay-Lac-St-Jean, son entreprise prenait de l'expansion. En effet, elle offre depuis 2005 l'évaluation énergétique et l'expertise technique dans le cadre des programmes Novoclimat, Rénoclimat et LEED pour les bâtiments verts. L'augmentation des services offerts signifie

plus de personnel. Aujourd'hui, l'entreprise de monsieur Parent emploie 12 personnes dont plusieurs technologues professionnels en mécanique du bâtiment et en architecture.

L'ajout de services a aussi eu un impact sur le territoire à couvrir. La firme conseil en bâtiment sert maintenant quatre grandes régions : l'Abitibi-Témiscamingue, le Nord du Québec, la Côte-Nord et bien entendu tout le Saguenay-Lac-St-Jean. Elle offre ses services à une large clientèle : aussi bien des propriétaires de maisons unifamiliales que des propriétaires de commerces, des hôpitaux, des écoles, des cégeps, des municipalités, des hôtels ainsi que des clients du secteur industriel. Dans ce dernier cas, pour la plupart des bâtiments à usage industriel, son entreprise est la seule depuis 5 ans à offrir un tel éventail de services dans les quatre régions mentionnées.



# BUREAU DU SYNDIC

## MANDAT

Le syndicat de l'OTPD a pour mandat de veiller au respect des obligations déontologiques et autres qui incombent aux technologues professionnels en vertu des différents règlements relatifs à l'Ordre ou à ses membres.

Ainsi, toute personne qui a utilisé les services d'un titulaire de permis de l'OTPD et qui a des motifs de croire que le technologue professionnel a fait défaut de respecter ses obligations déontologiques ou autres peut déposer auprès du syndicat une demande d'enquête ou une conciliation de compte.

À cet effet, ce rapport se veut un portrait de l'ensemble des activités au Bureau du syndicat couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017.

Du côté de la charge de travail, elle est demeurée sensiblement la même que l'an dernier, comme le démontre les tableaux comparatifs où se retrouvent les statistiques du Bureau du syndicat.

Le bilan 2016-2017 affiche une hausse de près de 49% des demandes de renseignements qui ont atteint un total de 197. Quotidiennement, le Bureau du syndicat s'affaire à répondre aux diverses demandes du public concernant la pratique professionnelle des technologues professionnels, les spécificités du *Code des professions* et du *Code de déontologie* de l'OTPD ainsi que les recours possibles en cas de doutes ou de litiges. Il est à noter que de nombreux clients ont peu de connaissance au sujet du système professionnel et à propos des technologies visées par les services rendus. D'où l'importance de se rendre disponible pour répondre à leurs interrogations.

Dans le même ordre d'idée, il est pertinent de soulever que le syndicat a ouvert, de sa propre initiative, sept dossiers lorsque cela a été jugé pertinent afin de veiller à la protection du public et de l'environnement. Finalement, il y a eu aucun dossier ayant fait l'objet d'une demande en révision. Il en est de même en ce qui concerne l'accès à l'information.

À l'image des dernières années, la majorité des dossiers traités par le Bureau du syndicat s'avèrent dans les domaines de l'assainissement des eaux usées en milieu résidentiel avec 33.3%. Parallèlement, la quantité de dossiers dans le domaine de l'orthèse et de la prothèse orthopédique a subi une hausse de 9 enquêtes en regard à l'an dernier et correspond maintenant à 25 % du ratio des dossiers actifs. Cette technologie demeure au deuxième rang des secteurs d'activité. L'inspection préachat a été délogée de la troisième place des technologies les plus concernées avec une baisse de plus de 6%. C'est le domaine de l'expertise qui s'est glissé au troisième rang avec une augmentation de 5 dossiers pour atteindre 13.5% des enquêtes.

Au cours de l'année, 35 enquêtes ont mené à une fermeture de dossiers. La conciliation de compte fut utilisée à 6 reprises dans le cas de dossiers où le litige a pu être réglé avec diligence. Les enjeux liés à la communication et à l'imputabilité s'avèrent les principaux éléments soulevés lors de la négociation des ententes. Une sentence arbitrale a été prononcée. Par ailleurs, deux demandes d'enquête ont été refusées par le Bureau du syndicat tandis que 6 demandes ont été retirées par le demandeur concurremment aux deux dossiers déposés devant le Conseil de discipline.

Dans l'ensemble des enquêtes, les raisons invoquées par les demandeurs sont : la facturation déficiente, la piètre qualité des explications, l'absence de diligence envers les clients et le non-respect des normes de pratique. De façon plus

spécifique, l'absence d'entente de service écrite incluant une description des services à rendre et à exclure est à maintes reprises une cause de contestation. Delà l'intérêt pour le Bureau du syndicat d'aborder les écarts répétés et les manquements reliés au *Code des professions* et au *Code de déontologie* à la formation dispensée aux technologues professionnels lors de la Rencontre annuelle des technologues professionnels.

Il est à noter que le Bureau du syndicat poursuit ses partenariats avec les comités de l'Ordre. Son équipe travaille également en collégialité avec les autres Ordres du système professionnel dont les titulaires exercent dans les mêmes sphères d'activités que les technologues professionnels. Les partenariats forgés entre ces diverses instances ont pour objectif impératif d'optimiser l'efficacité des interventions et de favoriser, notamment, la concertation et l'utilisation des ressources engagées dans la mise en application des processus.

Pour conclure, il est impératif de mentionner que le Bureau du syndicat assure le maintien de la relation de confiance entre le technologue professionnel et sa clientèle. En œuvrant quotidiennement au cœur du système professionnel, l'équipe en place veille indubitablement à la protection du public et de l'environnement.

## Activités au Bureau du syndicat

Voici d'autres activités professionnelles des membres de l'équipe au Bureau du syndicat :

- L'audience de l'appel d'une décision du Conseil de discipline devant le Tribunal des professions a eu lieu en février dernier. Le principal motif d'appel est en lien avec l'importation d'un principe non-reconnu en droit disciplinaire et soulève une question d'intérêt pour l'ensemble des ordres professionnels. Plus précisément, le Conseil de discipline justifie la courte durée d'une limitation temporaire octroyée, à savoir trois (3) mois, en s'appuyant sur le fait qu'une période de limitation provisoire préalablement imposée à l'intimé « compte en double ». Ce principe déroge de la jurisprudence en la matière et cette décision a un impact pour l'ensemble des mesures disciplinaires à venir d'où notre intérêt à contrer cet argument.
- La participation à la rédaction du mémoire de l'Ordre en regard au projet de loi 118 – *Loi sur les laboratoires médicaux, les centres de services orthopédiques et les centres de physiologie respiratoire exploités par une entité autre qu'un établissement de santé et de services sociaux*.
- La présentation dudit mémoire de l'Ordre à la consultation de la Commission de la santé et des services sociaux en janvier dernier.
- La présence aux échanges du Forum des syndicats organisés par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) concernant nos réalités d'actualités.
- La présence à des rencontres afin de promouvoir et d'optimiser l'application lié au *Règlement sur certaines activités professionnelles qui peuvent être exercées en orthopédie par des personnes autres que des médecins (M-9, r.12.01)* dont sont concernés les technologues professionnels en orthèses et prothèses orthopédiques.

## Statistiques du Bureau du syndic

Bilan des activités	État au 31 mars 2017	État au 31 mars 2016
Demandes de renseignements divers	197	132
Nombre de dossiers à traiter	96	90
Nouvelles demandes de tenue d'enquête	44	37
Dossiers débutés avant le 31 mars 2016	52	53
Nombre de membres de l'OTPD visés par les dossiers à traiter	73	71
Demandes d'enquête refusée	2	4
Demandes d'enquête retirée	6	7
Dossiers fermés qui n'ont pas mené au dépôt d'une plainte en discipline	9	15
Enquêtes en cours	49	44
Dossier en conciliation de comptes	0	1
Dossiers ayant conduit à une entente par la conciliation de compte	6	4
Dossiers réglés et fermés par la conciliation disciplinaire (art. 123.6 C.P.)	0	2
Conciliation de compte ou d'arbitrage rejetée pour non-respect du délai	0	0
Demande d'arbitrage reçue	1	1
Audition tenue par le conseil d'arbitrage <sup>1</sup>	(1)	0
Sentence rendue par le conseil d'arbitrage <sup>1</sup>	(1)	0
Dossiers soumis au Comité de révision <sup>1</sup>	(2)	0
Dossiers en Conseil de discipline	6	7
Dossiers déposés au Conseil de discipline <sup>1</sup>	(2)	1
Dossiers en discipline en attente de décision sur culpabilité	3	6
Dossiers en discipline en attente de décision sur sanction	3	1
Dossiers au Conseil de discipline avec décision rendue	3	5
Enquêtes terminées, dossiers réglés et fermés toutes raisons confondues	35	38
Dossier au Tribunal des professions <sup>1</sup>	(1)	1
Demande d'accès à l'Information	0	0
Demande d'accès à la Commission d'accès à l'Information	0	0
Membres de l'OTPD encadrés par le C.I.P à la demande du Bureau du syndic	6	0
Montant total des amendes imposées par le Conseil de discipline	3 000\$	15 500\$
Dossier transféré à un syndic ad hoc	2	1

<sup>1</sup> Ce dossier n'est pas inclus dans le nombre de dossiers traités.

Ci-joint le tableau comprenant la répartition des différents motifs qui sont invoqués par les demandeurs d'enquête.

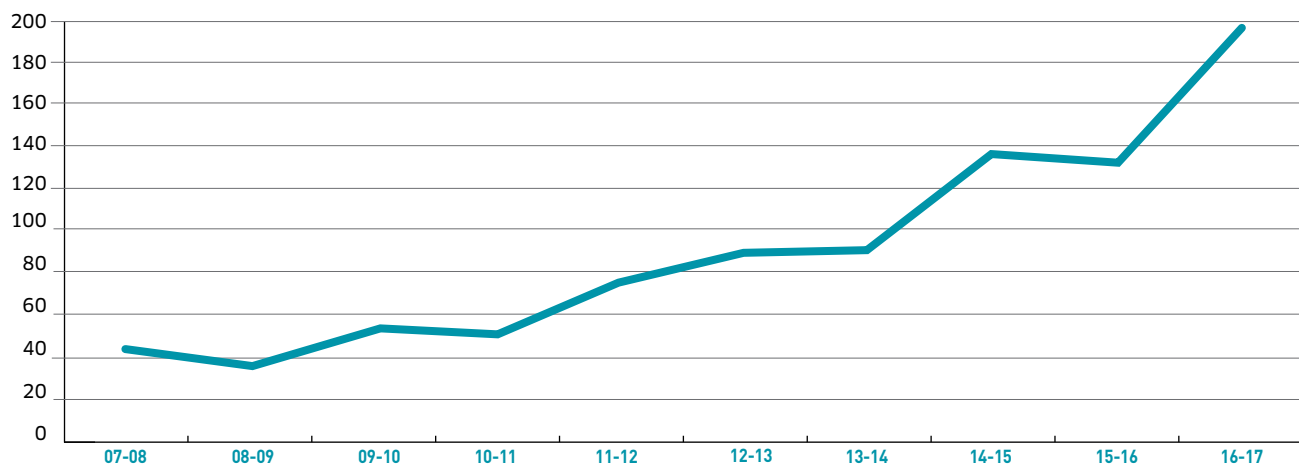
Motifs des demandes d'enquête	Nombre 2016-2017 (nouveaux)	Nombre 2016-2017 (actifs)	Nombre 2016-2017	Nombre 2015-2016
Pratique inappropriée	13	17	30	30
Notion d'intégrité	7	15	22	23
Manque de professionnalisme	14	6	20	16
Niveau de compétence	5	4	9	6
Service interrompu	2	6	8	10
Conflit d'intérêt	0	4	4	2
Ad hoc	2	0	2	1
Refus de collaborer	1	0	1	2
<b>Total</b>	<b>44</b>	<b>52</b>	<b>96</b>	<b>90</b>

Ci-joint le tableau faisant état de la répartition des dossiers en fonction des domaines de pratique des technologues professionnels.

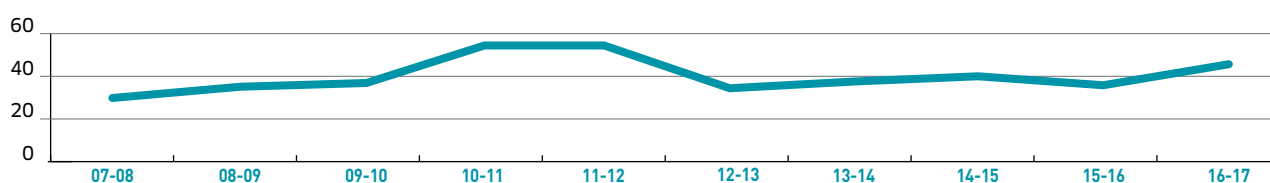
Nouveaux Dossiers 2016-2017	Dossiers Actifs 2016-2017	Dossiers 2016-2017	Dossiers 2015-2016	Domaines de pratique
14	18	32	34	Q-2, r. 22
10	12	24	15	Orthèses et prothèses
9	4	13	8	Expertise
7	5	12	10	Plans et devis
1	9	9	14	Inspection préachat
2	3	5	4	Autres (ad hoc et couv. méd.)
1	1	2	0	Eaux usées
1	0	1	0	Agriculture
0	0	0	5	Inspection
<b>44</b>	<b>52</b>	<b>96</b>	<b>90</b>	

Ci-joint les tableaux qui présentent l'évolution dans le temps du nombre des dossiers en fonction de différents facteurs.

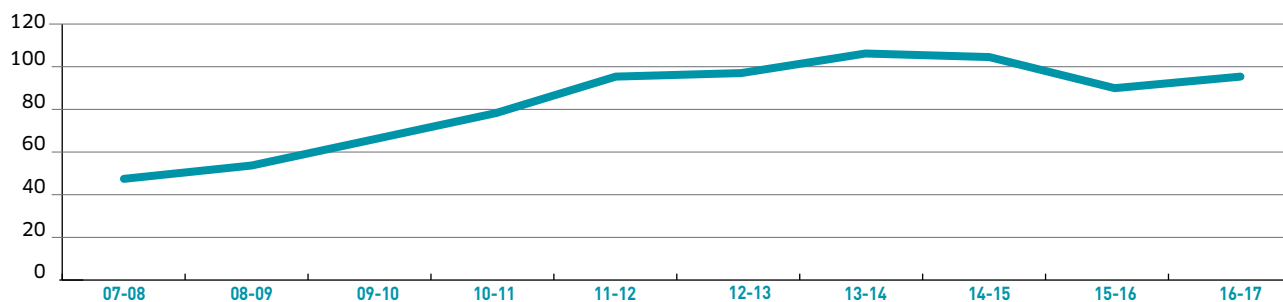
### Demandes de renseignements



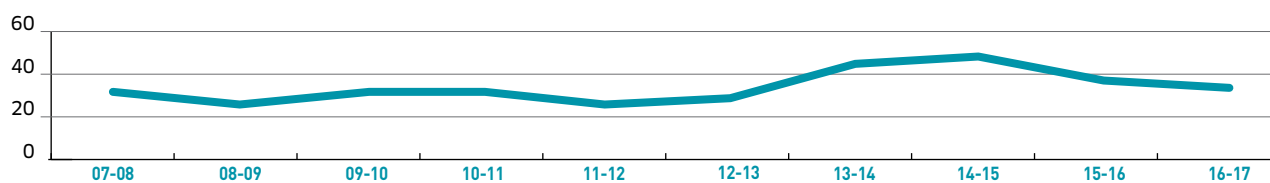
### Demandes d'enquêtes



### Dossiers à traiter (90)



### Dossiers fermés



### Équipe

Guyline Houle, T.P., syndic

Denis J. Dubois, T.P., syndic adjoint sortant

François Linteau, T.P., syndic adjoint sortant

Guy Veillette, T.P., syndic adjoint

### Arbitre

M. Denis Sauvé, T.P., arbitre



# LES ÉTATS FINANCIERS 2016-2017

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de

### ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC, qui comprennent le bilan au 31 mars 2017, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

#### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

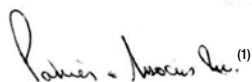
Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### Société de comptables professionnels agréés



Vaudreuil-Dorion  
Le 16 juin 2017

## RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

	Budget	2017	2016
	\$	\$	\$
<b>Produits</b>			
Cotisations	<b>1 357 400</b>	1 327 463	1 306 371
Étude de dossiers et administration	<b>30 000</b>	26 325	29 011
Formation continue	<b>4 000</b>	4 500	1 750
Services rémunérés (annexe A)	<b>125 000</b>	247 182	246 689
Autres (annexe B)	<b>36 000</b>	39 930	35 847
	<b>1 552 400</b>	<b>1 645 400</b>	<b>1 619 668</b>
<b>Charges</b>			
Salaires et charges sociales	<b>570 000</b>	530 756	559 444
Reconnaissance professionnelle (annexe C)	<b>40 500</b>	38 972	35 211
Tableau des membres et admission (annexe D)	<b>23 500</b>	32 853	29 714
Inspection professionnelle (annexe E)	<b>35 000</b>	26 304	32 677
Syndic et discipline (annexe F)	<b>325 000</b>	278 560	384 750
Relation avec le milieu (annexe G)	<b>21 000</b>	17 264	20 423
Promotion et communications (annexe H)	<b>52 000</b>	55 477	57 100
Administrateurs et mandataires (annexe I)	<b>123 420</b>	126 924	125 813
Sections (annexe J)	<b>8 000</b>	7 300	7 170
Gestion et soutien (annexe K)	<b>303 570</b>	310 074	297 941
Services aux membres (annexe L)	<b>12 000</b>	18 787	26 984
	<b>1 513 990</b>	1 443 271	1 577 227
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	<b>38 410</b>	<b>202 129</b>	<b>42 441</b>

## ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

	Réserve	Formation, prévention et stabilisation des primes	Non affectés	2017 Total	2016 Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	113 100	1 339 700	(265 805)	1 186 995	1 144 554
Excédent des produits sur les charges	-	105 677	96 452	202 129	42 441
Solde à la fin	113 100	1 445 377	(169 353)	1 389 124	1 186 995

## BILAN

EXERCICE CLOS AU 31 MARS 2017

	2017	2016
	\$	\$
<b>Actif</b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse	377 348	173 171
Dépôts à terme (note 4)	1 862 659	1 854 641
Débiteurs	162 781	213 540
Charges payées d'avance	30 284	32 378
	2 433 072	2 273 730
Placements (note 5)	134 141	129 292
Immobilisations (note 6)	26 119	27 687
	2 593 332	2 430 709

	2017	2016
	\$	\$
<b>Passif</b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Créditeurs (note 8)	328 216	338 316
Produits reportés	875 992	905 398
	1 204 208	1 243 714

	2017	2016
	\$	\$
<b>Solde de fonds</b>		
Réserve	113 100	113 100
Formation, prévention et stabilisation des primes	1 445 377	1 339 700
Non affectés	(169 353)	(265 805)
	1 389 124	1 186 995
	2 593 332	2 430 709

## FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

	2017	2016
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits sur les charges	202 129	42 441
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	9 212	9 017
	211 341	51 458
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	13 348	466 722
	224 689	518 180
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Variation nette des dépôts à terme et placements	(12 867)	(531 483)
Acquisition d'immobilisations	(7 645)	(15 710)
	(20 512)	(547 193)
<b>Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	204 177	(29 013)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début</b>	173 171	202 184
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin</b>	377 348	173 171

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Pour le Conseil d'administration,



Alain Bernier, T.P., administrateur



Laval Tremblay, T.P. administrateur

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS AU 31 MARS 2017

### 1. Statuts constitutifs et nature des activités

L'Ordre des technologues professionnels du Québec a été fondé le 30 janvier 1980 et est régi par le Code des professions du Québec. L'organisme a pour mission de promouvoir la reconnaissance des technologues et d'assurer la qualité de leurs services professionnels afin de répondre à l'élément central du système professionnel québécois: la protection du public. L'Ordre est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

### 2. Prévisions financières

Les chiffres présentés à l'état des résultats sous la colonne «Budget» sont fournis à titre d'information seulement. Ils n'ont pas fait l'objet d'un audit et ne sont pas couverts par le rapport de l'auditeur indépendant.

### 3. Principales méthodes comptables

L'ordre applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

#### Utilisation d'estimation

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et les provisions pour frais courus.

#### Constatation des produits

L'Ordre des technologues professionnels du Québec applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les cotisations sont constatées linéairement sur la période couverte par ces demières.

Les produits de publicité sont constatés au fur et à mesure que la publicité est diffusée.

#### Fonds de réserve

Lors d'une réunion du Conseil d'administration en mars 1990, une politique a été révisée et il a été décidé que serait créé un fonds de réserve pour assurer une liquidité en cas de nécessité grave et pour garantir le remplacement des immobilisations dévaluées.

#### Fonds non affectés

Le fonds d'administration est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration.

#### Fonds de formation, de prévention et de stabilisation des primes

Lors d'une réunion du Conseil d'administration en décembre 2006, il a été décidé que serait créée une réserve d'assurance en responsabilité professionnelle dans le but de palier les hausses de primes et de réaliser des projets d'éducation, de prévention des hausses en cas de sinistres ou de recherches afin de mieux servir ses membres en pratique privée.

### Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes et les taux et périodes indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et périodes
Mobilier et équipement	Dégressif	20 %
Équipement informatique	Dégressif	30 %
Logiciels	Linéaire	5 ans
Améliorations locatives	Linéaire	5 ans

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

### Instruments financiers

#### Évaluation des instruments financiers

L'ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des dépôts à terme, des débiteurs et des placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créditeurs et des produits reportés.

### 4. Dépôts à terme

	2017	2016
	\$	\$
Dépôts à terme, aux taux de 0,85 %, échéant en avril 2017	1 862 659	1 854 641

Les dépôts à terme sont comptabilisés au coût, majoré des intérêts courus.

### 5. Placements, au coût

	2017	2016
	\$	\$
Fonds communs de placements	119 551	114 702
Parts permanentes Desjardins	14 590	14 590
	134 141	129 292

## 6. Immobilisations

	2017			2016
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	182 831	176 542	6 289	7 861
Équipement informatique	306 735	293 198	13 537	13 240
Logiciels	92 271	90 837	1 434	232
Améliorations locatives	7 475	2 616	4 859	6 354
	589 312	563 193	26 119	27 687

## 7. Emprunt bancaire

Au 31 mars 2017, l'organisme disposait d'une marge de crédit bancaire de 100 000 \$, renouvelable annuellement. Cette marge de crédit est garantie par un dépôt à terme de 51 337 \$. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel.

## 8. Crédoiteurs

	2017	2016
	\$	\$
Fournisseurs	63 919	64 766
Charges courues	19 883	17 583
Salaires	62 933	62 185
Office des professions du Québec	65 841	68 288
Taxes à la consommation	107 822	116 702
Dépôts sur sceaux et jons	2 000	2 000
Déduction à la source	5 818	6 792
	328 216	338 316

## 9. Engagements contractuels

Les engagements pris par l'ordre en vertu de baux totalisent 1 089 343 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants :

	\$
2018	130 478
2019	128 917
2020	127 802
2021	133 761
2022	134 293
Autres	434 092
	1 089 343

## 10. Instruments financiers

### Risques financiers

L'ordre, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'ordre à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'ordre est principalement lié aux comptes-clients.

L'ordre consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'ordre n'exige généralement pas de caution.

Pour les subventions à recevoir, l'ordre évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.



## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

	Budget	2017	2016
	\$	\$	\$
<b>ANNEXE A</b>			
Services rémunérés			
Vente de services	120 000	22 409	17 740
Ristourne d'assurances et frais administratifs	-	216 217	222 712
Revenus de publicité «TP Express»	-	3 740	-
Ventes de produits	5 000	4 816	6 237
	<b>125 000</b>	<b>247 182</b>	<b>246 689</b>
<b>ANNEXE B</b>			
Autres			
Rencontre annuelle avec les T.P.	-	2 957	11 558
Intérêts	15 000	19 326	17 445
Amendes	20 000	14 407	1 500
Divers	1 000	1 238	1 000
Évaluation inspecteurs	-	2 002	4 344
	<b>36 000</b>	<b>39 930</b>	<b>35 847</b>
<b>ANNEXE C</b>			
Reconnaissance professionnelle			
Déplacements et représentation	4 000	3 816	6 641
Cotisations	26 500	25 736	26 341
Reconnaissance professionnelle et représentation gouvernementale	10 000	9 420	610
Perfectionnement	-	-	1 619
	<b>40 500</b>	<b>38 972</b>	<b>35 211</b>
<b>ANNEXE D</b>			
Tableau des membres et admission			
Déplacements et représentation	1 00	1 207	1 094
Programmation	10 000	11 084	13 010
Papeterie, impression et fournitures	4 500	4 358	3 754
Postes et adressages	8 000	8 678	7 879
Comité des examinateurs	-	7 526	3 977
	<b>23 500</b>	<b>32 853</b>	<b>29 714</b>
<b>ANNEXE E</b>			
Inspection professionnelle			
Honoraires et comité d'inspection professionnelle	35 000	26 304	32 677
<b>ANNEXE F</b>			
Syndic et discipline			
Discipline	40 000	13 204	65 684
Honoraires juridiques sur discipline	100 000	100 318	125 753
Honoraires de syndic	185 000	165 038	193 313
	<b>325 000</b>	<b>278 560</b>	<b>384 750</b>
<b>ANNEXE G</b>			
Relation avec le milieu			
Déplacements et représentation	21 000	17 264	20 423
<b>ANNEXE H</b>			
Promotion et communications			
TP Express	10 000	10 233	7 610
Rapport annuel	3 000	3 018	2 670
Bourses et prix d'exposition	5 000	6 150	8 750
Publicité	30 000	32 899	34 242
Communications	4 000	3 177	3 828
	<b>52 000</b>	<b>55 477</b>	<b>57 100</b>
<b>ANNEXE I</b>			
Administrateurs et mandataires			
Réunions du comité exécutif et du Conseil d'administration	75 000	79 854	76 284
Déplacements et représentation	42 000	37 368	37 984
Papeterie, impression et fournitures	-	1 787	-
Assurances	6 420	7 465	6 389
Perfectionnement	-	450	5 156
	<b>123 420</b>	<b>126 924</b>	<b>125 813</b>
<b>ANNEXE J</b>			
Sections			
Remises	8 000	7 300	7 170

## COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DES COMITÉS ET DU PERSONNEL

### CONSEIL D'ADMINISTRATION 2016-2017

AU 31 MARS 2017

#### COMITÉ EXÉCUTIF

**Alain Bernier**, T.P. (06), Président

**Laval Tremblay**, T.P. (03, 12),  
Vice-président aux affaires administratives

**Richard Legendre**, T.Sc.A. (03, 12),  
Vice-président aux affaires professionnelles

**Paul O'Boone**, T.P. (13, 14, 15),  
Vice-président aux communications, jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2017

**Jean-Pierre Bertrand**, B.A., LL.L., D.D.N.,  
Administrateur nommé, depuis juin 2015

#### ADMINISTRATEURS (AU 31 MARS 2017)

**Angélique Gagné**, T.P. (01, 11), depuis le 6 avril 2013

**Claude Gagné**, T.P. (02), depuis le 4 avril 2009

**Stéphane Drapeau**, T.Sc.A. (03, 12), depuis le 5 avril 2014

**Michel Plourde**, T.P. (04, 17), depuis 2003

**Germain Thibault**, T.P. (05), depuis 2001

**Yanick Bouchard-Latour**, T.P. (06), depuis 2004

**Richard Gervais**, T.P. (06), jusqu'au 10 juin 2016

**Josée Gionet**, T.P. (07), jusqu'au 8 juin 2016

**Marc Guimont**, T.P. (08), depuis 1995

**Rino Therrien**, T.P. (09), depuis le 21 septembre 2012

**Yvon Germain**, T.P. (13, 14, 15), depuis 2004

**Joël Thériault**, T.P. (13, 14, 15), depuis 2004

**Patrick Sullivan**, T.P. (16), jusqu'en juin 2016

**Piotr Duma**, T.P. (06), jusqu'en novembre 2016

**Ikram El Ajrami**, T.P. (06) depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016

**Luc Gravel**, T.P. (16), depuis le 10 juin 2016

#### ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OPQ

**Jean-Pierre Bertrand**, B.A., LL.L., D.D.N., depuis le 1<sup>er</sup> avril 2013

**Gaétan Mercier**, B.A.A., jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2017

**Paulette Legault**, FCPA, FCGA, ASC, depuis juin 2015

**Nancy Potvin**, depuis juin 2015

#### SECRÉTAIRE

**Denis Beauchamp**, c.a.é.

#### SYNDIC

**Guyline Houle**, T.P., depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013

#### SYNDICS ADJOINTS

**Guy Veillette**, T.P., syndic adjoint

**Denis J. Dubois**, T.P., syndic adjoint sortant

#### SYNDIC AD HOC

**Fernand Lemay**, T.P.

**Yvon Charlebois**, T.P.

**Denis Sauvé**, T.P., depuis mars 2017

#### SYNDIC CORRESPONDANT

**Serge Gingras**, T.P., depuis le 10 mars 2017

#### DÉLÉGUÉ AU CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC (CIQ)

Vice-président aux affaires professionnelles, délégué

Vice-président aux affaires administratives, délégué substitut

	Budget	2017	2016
	\$	\$	\$
<b>ANNEXE K</b>			
Gestion et soutien			
Déplacements et représentation	-	-	135
Cotisations	1 500	1 884	1 667
Formation et documentation	1 500	1 664	2 137
Papeterie, impression et fournitures	13 500	11 905	22 228
Postes et adressages	10 000	11 275	13 326
Communication	7 500	5 057	7 035
Loyer	110 000	116 609	89 229
Entretien de l'équipement	6 000	8 244	5 848
Location d'équipement	6 500	4 856	5 897
Assurances et taxes	22 400	23 718	20 550
Entretien du local	500	1 353	8 130
Honoraires professionnels	6 000	6 000	6 750
Honoraires de gestion	81 670	81 670	79 291
Frais de perfectionnement	3 000	1 418	1 289
Intérêts et frais bancaires	26 000	25 209	25 412
Amortissement des immobilisations	7 500	9 212	9 017
	<b>303 570</b>	<b>310 074</b>	<b>297 941</b>
<b>ANNEXE L</b>			
Services aux membres			
Rencontre annuelle des T.P.	-	10 226	19 336
Programme de développement professionnel	2 500	2 143	2 098
Consultation	6 000	4 357	2 675
Achats de sceaux et jongs	3 500	2 061	2 875
	<b>12 000</b>	<b>18 787</b>	<b>26 984</b>

## TABLEAU DES MEMBRES

	Membres en règle	Étudiants en règle
(1) Bas-Saint-Laurent	102	54
(2) Saguenay-Lac-Saint-Jean	106	25
(3) Capitale-Nationale	349	76
(4) Mauricie	111	9
(5) Estrie	121	4
(6) Montréal	834	144
(7) Outaouais	131	45
(8) Abitibi-Témiscamingue	74	4
(9) Côte-Nord	29	9
(10) Nord-du-Québec	9	0
(11) Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	26	4
(12) Chaudière-Appalaches	188	36
(13) Laval	185	51
(14) Lanaudière	241	50
(15) Laurentides	274	48
(16) Montérégie	732	90
(17) Centre-du-Québec	154	14
Hors Québec	71	0
Hors Canada	19	3
	<b>3756</b>	<b>666</b>

## RÉPARTITION DES MEMBRES

	2016-2017	2015-2016	2014-2015
Membres en règle au début de l'exercice	3 783	3 794	3 631
+ Admissions	397	344	507
- Radiations	420	351	340
- Décédés	4	4	4
Membres en règle à la fin de l'exercice	3 756	3 783	3 794

## LA COTISATION

La cotisation pour l'année 2016-2017 (1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017) s'établit comme suit :

Cotisation d'un membre de l'Ordre (T.S.c.A. ou T.P.)	385 \$
Cotisation finissant 1 (1 <sup>er</sup> exercice à l'Ordre)	166 \$
Cotisation finissant 2 (2 <sup>e</sup> exercice à l'Ordre)	281 \$
Cotisation d'un membre sans emploi	240 \$
Cotisation d'un membre en congé parental	240 \$
Cotisation d'un membre aux études à temps plein	198 \$
Cotisation d'un membre retraité	100 \$
Cotisation d'un membre à vie	- \$
Cotisation d'un étudiant affilié	22 \$

## COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DES COMITÉS ET DU PERSONNEL

### COMITÉS (AU 31 MARS 2017)

#### ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Deux représentants du courtier

Membre élu à la vice-présidence aux affaires administratives  
**Gaétan Mercier**, B.A.A., administrateur nommé, jusqu'en juin 2016

**Paul Théroux**, T.P., jusqu'en juin 2016

**Jean Guy Slevan**, T.P., depuis juin 2016

**Paulette Legault**, FCPA, FCGA, ASC, depuis juin 2016

Un membre ad hoc (expert technique au besoin)

Direction générale (secrétaire)

#### CONSEIL DE DISCIPLINE

Présidence assigné par le Bureau des présidents de Conseils de discipline

**M. Léopold Théroux**, T.P.

**M. Claude Latulippe**, T.P.

**M. Pascal Martin**, T.P.

**M. Guy Huneault**, T.P.

**M<sup>e</sup> Nicole Bouchard**, (secrétaire)

#### ÉVALUATION DU DROIT D'EXERCICE EN ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES

**Serge Gingras**, T.P. (président), jusqu'au 9 mars 2016

**Maurice Charbonneau**, T.P.

**André Pineault**, T.P., depuis le 6 juin 2014

**Paul Roy**, T.Sc.A.

Direction des affaires professionnelles et juridiques (secrétaire)

#### ÉVALUATION DES COMPÉTENCES EN INSPECTION PRÉACHAT

**Louis Parent**, T.P. (président)

**Pascale Bergeron**, T.P., depuis mars 2016

**Hakim Maldji**, T.P.

**Denis Robillard**, T.P.

Direction générale (secrétaire)

#### ÉVALUATION DU FONCTIONNEMENT DU BUREAU DU SYNDIC

**Jean-Pierre Bertrand**, B.A., LL.L., D.D.N.

**Josée Gionet**, T.P., jusqu'au 8 juin 2016

**Marc Guimont**, T.P.

**Patrick Sullivan**, T.P., jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2016

**Lucie Desrosiers**, T.P., depuis juin 2017

**Yvon Germain**, depuis juin 2016

#### EXAMINATEURS

**Jean-Yves Giguère**, T.P. (président)

**Mélissa Côté-Laforge**, T.P.

**François Durocher**, T.P.

**Manuel Picard-Duclos**, T.P., depuis le 12 décembre 2014

**Josée Veilleux**, T.P., depuis le 12 décembre 2014

**Allison Lebon** (secrétaire)

#### FORMATION DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS

**Jean-Yves Giguère**, T.P. (président)

**Hugues Girardin**, T.P.

**Marielle Gingras**, représentante du ministère de l'Éducation

**Louise Brunelle**, représentante suppléante du ministère de l'Éducation

**Chantal Gariepy**, membre représentant la Fédération des cégeps

**Alain Desjarlais**, membre représentant la Fédération des cégeps

**Allison Lebon**, Agente à l'admission et à l'agrément (secrétaire)

## PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017-2018

REVENUS	\$	\$
<b>Cotisations des membres</b>		1 339 680
<b>Étude de dossiers et administration</b>		28 000
<b>Services</b>		
Ventes de sceaux et jongs	4 000	
Intérêts sur dépôts et dividendes	15 000	
Ventes de services	120 000	
Amendes	20 000	
Formation / Attestation Q-2, r.22	25 000	
Autres revenus	1 000	
<b>Total des services</b>		<b>185 000</b>
<b>Total des revenus</b>		<b>1 552 680</b>
DÉPENSES	\$	\$
<b>Salaires et avantages sociaux</b>		554 000
<b>Déplacements &amp; représentation</b>		
Réunions du Comité exécutif et du Conseil d'administration	75 000	
Déplacements et représentations	70 500	
<b>Total des déplacements et représentation</b>		<b>145 500</b>
<b>Frais d'exploitation</b>		
Papeterie et impression	12 000	
Postes et adressages	18 000	
Fournitures de bureau	6 000	
Documentation	1 500	
Télécommunications	7 500	
Internet	4 000	
Loyer	120 000	
Entretien des locaux	500	
Entretien d'équipements	6 000	
Assurances, taxes et permis	32 000	
Location d'équipements	6 500	
Amortissement des immobilisations	7 500	
<b>Total des frais d'exploitation</b>		<b>221 500</b>
<b>Publications</b>		
Bulletin TP Express	10 000	
Rapport annuel	3 000	
<b>Total des publications</b>		<b>13 000</b>
<b>Frais bancaires</b>		26 000
<b>Remises aux sections</b>		8 000
<b>Cotisations</b>		28 000
<b>Rencontre annuelle des T.P.</b>		-
<b>Bourses</b>		5 000
<b>Publicité</b>		30 000
<b>Perfectionnement</b>		3 000
<b>Programme de développement professionnel</b>		2 500
<b>Frais de consultation</b>		
Reconnaissance professionnelle	10 000	
Frais juridiques et disciplines	125 000	
Honoraires de gestion	84 000	
Honoraires de vérification	6 000	
Frais de programmation	10 000	
Honoraires de consultation	7 500	
Honoraires de syndic	185 000	
Honoraires d'inspection professionnelle	40 000	
Évaluation inspection préachat	-	
<b>Total des frais de consultation</b>		<b>467 500</b>
<b>Divers</b>		<b>2 300</b>
<b>Total des dépenses</b>		<b>1 506 300</b>
<b>Excédent des revenus sur les dépenses</b>		<b>46 380</b>

## COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DES COMITÉS ET DU PERSONNEL

### INSPECTION PROFESSIONNELLE

**Paul Roy**, T.Sc.A. (président)

**Denis Bertrand**, T.P.

**Réналd Cyr**, T.P.

**Serge Gingras**, T.P., jusqu'au 9 mars 2017

**Jean Picard**, T.P.

**Martine-Suzanne Presseau**, T.P.

**Stéphane Bergeron**, T.P. (inspecteur)

**François Giroux**, T.P. (inspecteur)

**Jacques Goyette**, T.P. (inspecteur)

**Michel Langelier**, T.P. (inspecteur), depuis le 11 décembre 2015

**André Pineault**, T.P. (inspecteur), depuis le 11 décembre 2015  
Direction des affaires professionnelles et juridiques (secrétaire)

### PLACEMENTS FINANCIERS

**Germain Thibault**, T.P.

**Laval Tremblay**, T.P.

**Paulette Legault**, FCPA, FCGA, ASC

Direction générale

### PRIX DE L'ORDRE

**Florent Boivin**, T.P. (président)

**Stéphane Gariépy**, T.P.

**Jean-Marc Simon**, T.P.

Direction du développement professionnel (secrétaire)

### RÉVISION

**M. Luc Gendron**, T.P., président

**M. Louis Parent**, T.P.

**M. Gervais Lessard**, B.A.

**Jean-Pierre Bertrand**, B.A., LL.L., D.D.N.

**Paulette Legault**, FCPA, FCGA, ASC

**M<sup>e</sup> Nicole Bouchard**, secrétaire du Comité de révision

### PERSONNEL PERMANENT

au 31 mars 2017

**Denis Beauchamp**, c.a.é., directeur général et secrétaire de l'Ordre

**M<sup>e</sup> Marie-Chantal Lafrenière**, avocate, directrice des affaires professionnelles et juridiques, jusqu'au 4 novembre 2016

**Denis-Philippe Tremblay**, directeur du développement professionnel

**Marie-Ève Lebel**, adjointe administrative, jusqu'au 6 juin 2016

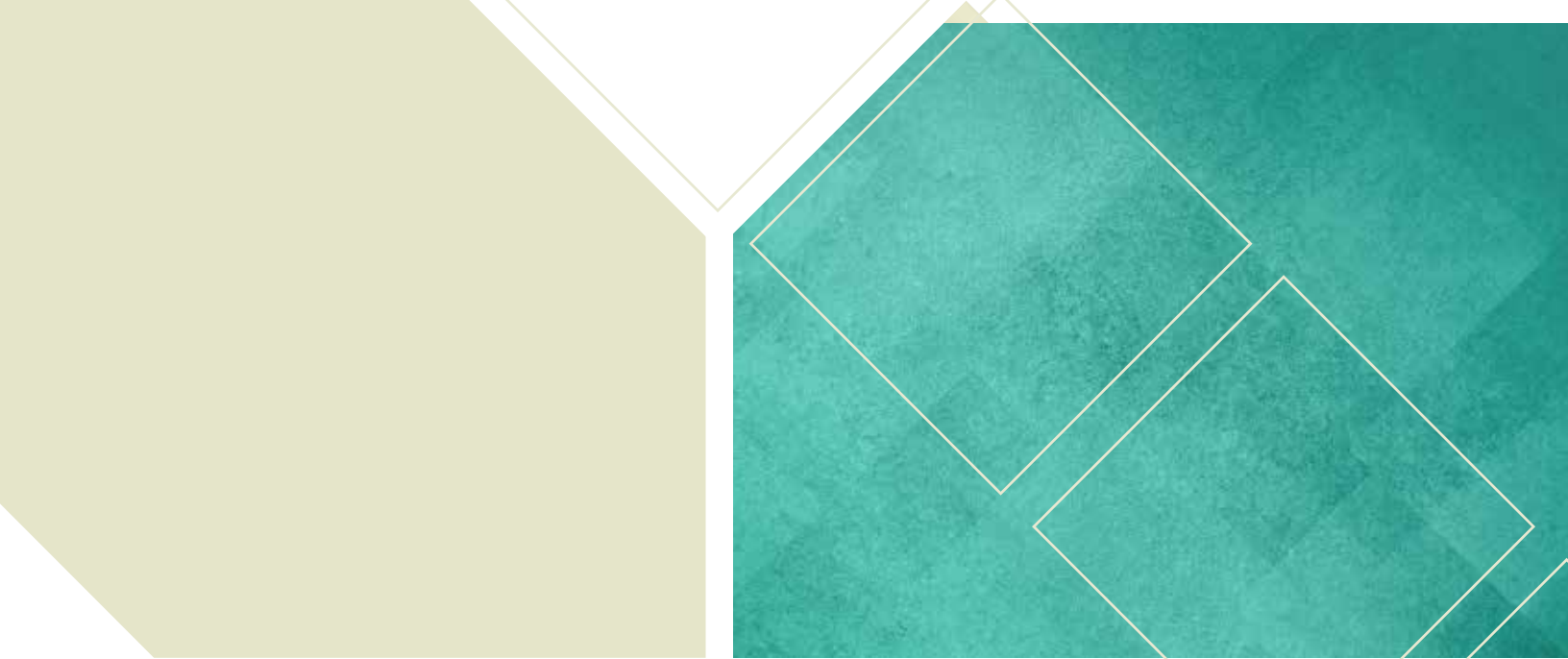
**Fabienne Duplessy**, adjointe à la direction générale, depuis le 1<sup>er</sup> août 2016

**Allison Lebon**, agente à l'admission et à l'agrément

**Nathalie St-Martin**, agente au développement professionnel

**Denis Sénéchal**, adjoint au développement professionnel, désigné aux cégeps

**Ingrid Audifax**, conseillère aux affaires professionnelles



**ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC**

505 - 606, rue Cathcart, Montréal. QC H3B 1K9